

le monde des

artisans

Mai-juin 2022 • 1,50 €
Bimestriel #148

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// MAINE-ET-LOIRE

PAYS DE LA LOIRE

OSEZ L'INTERNATIONAL!

P. 10



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat

MAINE-ET-LOIRE

Les idées construisent le futur.

Nouvelle Audi e-tron GT quattro
100 % électrique

Le futur nous anime.



progress.audi

Gamme Audi e-tron GT quattro : consommation en cycle mixte (kWh/100 km)* : 19,9 - 21,8. « Tarif » au 20/05/2022. Valeurs susceptibles d'évolution. Pour plus d'informations, contactez votre Partenaire. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. *Selon configuration. Volkswagen Group France, SA au capital de 198 502 510 €, 11 avenue de Boursonne Villers-Cotterêts, RCS Soissons 832 277 370.

A 0 g CO₂/km

B

C

D

E

F

G

PENSEZ À COVOITURER. #SeDéplacerMoinsPolluer

AUDI ANGERS

12, rue Amédée Gordini
Beaucouze - 02 41 74 12 12

BOUCHER GROUPE
www.groupe-boucher.fr



**MADAME, MONSIEUR,
CHERS COLLÈGUES ARTISANS,**
Du 3 au 10 juin dernier s'est déroulée la Semaine nationale de l'artisanat. De nombreuses manifestations organisées par votre CMA sur tout le territoire régional ont mis en valeur notre secteur et son rôle dans la création d'activités, de services et d'emplois. Contrairement à ce que laissait penser le dynamisme de la reprise économique du début de l'année, en sortie de crise sanitaire, c'est malheureusement dans des circonstances complexes que cette célébration de la vitalité de nos savoir-faire a eu lieu. Car l'artisanat traverse une période critique : difficultés d'approvisionnement, hausse du prix de l'énergie, des matériaux et des matières premières, inflation et baisse du pouvoir d'achat compliquent la tâche des chefs d'entreprise et rendent aléatoire la fixation des prix, l'élaboration des devis, le respect des délais... Dans ce contexte mouvant, la CMA se tient à vos côtés : ayez le réflexe de prendre contact avec ses services pour un conseil ou de la formation qui vous permettront de mieux faire face à la situation. La « boîte à outils des artisans » vous a été présentée dans le précédent numéro de ce magazine et est également consultable sur artisanatpaysdelaloire.fr. Plus que jamais, nous sommes dans une économie ouverte sur le monde, avec des interdépendances fortes. C'est pourquoi votre CMA est active à l'international et c'est le thème du dossier de ce magazine : que ce soit dans le partenariat avec des chambres de métiers allemandes, dans la coopération avec des États ou des chambres consulaires d'Afrique francophone, dans l'accompagnement à l'export des entreprises artisanales ligériennes ou dans la mobilité européenne des apprentis. Ce sont nos valeurs et nos savoir-faire d'excellence qui rayonnent au-delà de nos frontières et contribuent ainsi à la construction d'un monde plus apaisé et plus stable.

Joël Fourny

Président de la CMA des Pays de la Loire

Nadège Dekenuydt

Présidente de la CMA
Maine-et-Loire

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? WWW.ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR



ACTUALITÉS	04	ÉVÈNEMENT	14-16
Agenda		Semaine nationale de l'artisanat 2022	14-15
Salon Arts & Saveurs		Retour sur les JEMA	16
Journée consacrée aux Femmes de l'Artisanat	05	ZOOM SUR UN SERVICE	17
Prenez le bon cap avec CAPEA action!	06	L'Observatoire des Métiers	
Frédéric Collet, dirigeant de la chocolaterie-pâtisserie Collet à Brissac-Quincé	08	APPEL À CANDIDATURES	18
DOSSIER	10-13	Rempportez des marchés publics	18
Une coopération internationale de longue date	10	Entreprendre dans les Territoires	19
La CPCCAF – coopération des consulaires avec l'Afrique	10	FORMATION CONTINUE	20
Rencontres Franco-allemandes	11	L'ADEA : Assistant(e) de Dirigeant(e) d'Entreprise Artisanale	
La CMA, un allié de taille pour l'export	12	Le service formation professionnelle	
Mobilité des apprentis	13	APPRENTISSAGE	22
		URMA - Vers la rentrée	22
		La valorisation de l'apprentissage par le théâtre	24
		Palmarès Concours MAF	24

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 26 pour les abonnés du Maine-et-Loire.

Le Monde des artisans n° 148 - Mai-juin 2022. Édition du Maine-et-Loire. **Président du comité de rédaction des pages locales:** Nadège Dekenuydt. Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat du Maine-et-Loire. **Rédaction des pages régionales:** Aline Cherrey, Anaëlle Desbouis, Aurélie Pasquier. **Éditeur délégué:** Stéphane Schmitt. **Rédaction:** ATC (Tél. 0665622885, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com). **Ont collaboré à ce numéro:** Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Pauline Overney, Pixel6TM (Sophie de Courtivron, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Laetitia Muller). **Secrétariat de rédaction:** Média et Artisanat (Marine Anthony). **Rédaction graphique:** Pixel6TM. **Publicité:** ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris, Thierry Jonquières (Tél. 06222693022, fax 0561594007, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr) et Cédric Jonquières (Tél. 0610348133, fax 0561594007, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr). **Photographies:** Pixel6TM, © pages départementales: CMA49, sauf mention contraire. **En couverture:** Nespix/Shutterstock. **Promotion diffusion:** Shirley Elter (Tél. 0387691818). Tarif d'abonnement 1 an. France: 9 euros. Tarif au numéro: 1,50 euro. À l'étranger: nous consulter. **Conception éditoriale et graphique:** TEMA/TM (Tél. 0387691801). **Fabrication:** Pixel6TM (Tél. 0387691818). **Éditeur:** Média et Artisanat SAS appartenant à 100% à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex1 (Tél. 0387691818, fax 0387691814). **Président et directeur de la publication:** François Granddidier. **N° commission paritaire:** 0326 T 86957. **ISSN:** 1271-3074. **Dépôt légal:** à parution. **Impression:** Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes, 88000 Épinal.



ACTUALITÉS

FISCALITÉ ET VALEURS LOCATIVES

La CMA défend les artisans

Les bases fiscales reposent sur la notion de valeur locative cadastrale. À la suite des élections municipales, et en lien avec les commissions communales et intercommunales des impôts directs, la **commission départementale des valeurs locatives** a repris ses travaux et s'est réunie à plusieurs reprises. Les élus de la chambre de métiers et de l'artisanat ont participé activement à ces travaux afin de travailler la **fiscalité appliquée aux locaux professionnels**. Ils ont pris connaissance de l'avant-projet établi par l'administration fiscale. Ils ont **défendu les spécificités des entreprises artisanales** en tenant compte également de leur lieu d'installation. La commission a ajusté ses propositions et arrêté de nouveaux paramètres d'évaluation. Il appartient désormais aux communautés de communes et d'agglomération de statuer. Les élus de la CMA ont rappelé aux présidents des intercommunalités combien la fiscalité appliquée aux locaux commerciaux n'est pas sans conséquence sur la situation des entreprises. Ils restent attentifs aux décisions qui seront prises.

SALON ARTS & SAVEURS

Rendez-vous DU BEAU FAIT MAIN & DU BON FAIT MAISON

Fort du succès de la seconde édition, la Chambre de Métiers et Destination Angers coorganisent, du 11 au 13 novembre prochains, une troisième édition du Salon Arts & Saveurs d'Exception.

Le centre de congrès Jean Monnier, situé au cœur d'Angers, accueillera de nouveau ce temps fort automnal. Six semaines avant Noël, ce Salon sera l'occasion de rencontrer des professionnels des métiers d'art et de la gastronomie qui auront à cœur de faire découvrir et apprécier leurs produits et productions.

Différentes animations auront lieu tout au long du week-end dont des dégustations de produits locaux, la mise en valeur de professionnels d'excellence, la remise du prix « Alliance des Savoir-faire », un défilé original et bien d'autres surprises à venir découvrir.

Vous êtes professionnel des saveurs ou des métiers d'art ? À l'heure où vous lisez cet article, vous pouvez encore vous inscrire. N'hésitez pas à contacter dès maintenant les organisateurs pour rejoindre celles et ceux qui ont déjà réservé leur place.



POUR PLUS D'INFORMATIONS, contactez Philippe Lamour
Mail : wema49@artisanatpaysdelaloire.fr
Tél. : 02 41 22 61 04

EN MARGE DU SALON, LE CONCOURS « ALLIANCE DES SAVOIR-FAIRE » EST RELANÇÉ CETTE ANNÉE

Le concours a pour objectif de mettre en exergue la mutualisation des compétences et des moyens des professionnels des métiers d'art. Il vise également à promouvoir l'excellence des savoir-faire en mettant en valeur leur capacité à s'associer pour créer.

Date limite de candidature le 15 septembre 2022.





JOURNÉE CONSACRÉE AUX FEMMES DE L'ARTISANAT

Et si on déplaçait LES MONTAGNES ?

La chambre de métiers et de l'artisanat a choisi, le 5 mai dernier, de mettre à nouveau à l'honneur les Femmes de l'Artisanat en leur dédiant une journée rien que pour elles.

En collaboration avec Céline Jet (formatrice en communication, sophrologue et intervenante à la CMA), l'équipe formation continue de la CMA a proposé, le

temps d'une journée, aux femmes de l'artisanat, de créer du lien, de partager tout en valorisant l'intelligence collective, pour donner du sens à ce qu'elles font.

de connaissances et d'idées, en vue de créer un réseau d'échanges et de mettre les participants en action.

→ **Atelier de « recentrage par la visualisation »** : un temps privilégié durant lequel on cesse de se préoccuper de l'extérieur pour se recentrer sur soi.

→ **Atelier « Constellation positive »** : exercice qui montre comment la pensée visuelle positive peut contribuer au bonheur et à celui des autres. Le but de cet atelier est de permettre de découvrir les clés du langage visuel positif intérieur puis de l'exprimer graphiquement.

→ **Atelier « Le GR* des émotions »** : exercice permettant de travailler sur ses émotions et d'accueillir celles des autres.

→ **Atelier le défi positif** : les participantes ont tiré au sort un défi positif à relever pour les mois à venir et l'ont inscrit au dos d'une carte postale qu'elles recevront prochainement.

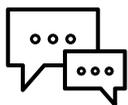


Réparties en sous-groupes, nos participantes ont pu échanger autour des thématiques suivantes :

- cultiver la positive attitude;
- valoriser leurs talents;
- respirer le temps d'une journée;
- atteindre le sommet et repartir reboostée.

Pour atteindre ces objectifs, Céline Jet (intervenante à la CMA) et Olivia Retière (responsable formation continue et facilitatrice) ont préparé différents ateliers favorisant les échanges et la co-construction :

→ **Atelier « World Café » Dire oui à l'aventure** : le « World Café » est un processus créatif qui vise à faciliter le dialogue constructif et le partage



CE SONT LES PARTICIPANTES QUI EN PARLENT LE MIEUX

Nadège Dekenuydt

Cheffe d'entreprise, Un temps pour soi

“ Femmes de l'artisanat prêtes à relever tous les défis! "Préparer son sac à dos", "trouver son refuge", "éliminer les cailloux dans la chaussure"... bref, les étapes-clés pour aller au sommet! Et au passage... qu'est-ce que ce "sommet" pour chacune d'entre nous? Belle question sur laquelle je médite encore personnellement... ”

Magalie Emauré

Cheffe d'entreprise, Magnétite Bijoux

“ Savoir que l'on n'est pas seule dans notre aventure et que d'autres femmes partagent les mêmes joies, doutes et difficultés face à l'entrepreneuriat, mais surtout recevoir et donner plein d'ondes positives pour se rebooster et se dire qu'on a fait le bon choix! ”

PRENEZ LE BON CAP AVEC CAPEA ACTION!

La démarche CAPEA Action fête sa 50^e édition. Un groupe constitué de huit entreprises de diverses activités (maçonnerie, plomberie, coiffure, fleuristerie, etc.) a démarré le 26 avril par une formation sur la gestion de l'entreprise.

Nous avons recueilli le témoignage de Marlène Jamain, fleuriste en évènementiel et gérante de l'entreprise Histoire d'une Fleur, implantée à Saint-Léger-sous-Cholet.

Pouvez-vous présenter votre activité ?

M. J. : Je suis installée depuis 2016, je propose mes services de fleuriste en évènementiel. Je dispose d'un showroom où vous trouverez un espace dédié au mariage ainsi qu'aux petits événements : fêtes, anniversaires, naissances et baptêmes. Je propose également des décorations à la vente et à la location.

Quelles ont été vos motivations pour intégrer le dispositif CAPEA Action ?

M. J. : J'ai choisi la démarche CAPEA Action car mon entreprise se développe. Étant seule gérante, j'avais besoin d'un œil externe, d'une aide pour voir différemment les choses et structurer cette belle croissance. Je suis entourée de formateurs, d'un consultant expérimenté ainsi que d'autres artisans qui sont dans la même démarche. Cela va permettre de pouvoir échanger sur nos différents points de vue en nous rendant compte que nos vies et problématiques d'entrepreneurs se croisent.

Quels sont vos objectifs à la suite de CAPEA Action ?

M. J. : Mon objectif, c'est de pouvoir faire évoluer sereinement mon entreprise en prenant les bonnes décisions. Je dois notamment réorienter mon activité, savoir si je dois embaucher ou non, travailler sur ma rentabilité... Il est très important pour moi de pouvoir m'appuyer sur un orga-



nisme fiable qui me conseille dans des domaines aussi divers que les ressources humaines ou l'organisation de l'entreprise. Je suis convaincue que CAPEA Action m'apportera un grand nombre de solutions.

CAPEA Action



LE 50^e CAPEA ACTION A DÉMARRÉ LE 26 AVRIL DERNIER. Depuis 2007, ce ne sont pas moins de 420 chefs d'entreprise artisanale qui ont été accompagnés dans le cadre de ce dispositif financé par le Conseil Régional.

Améliorez la performance globale de votre entreprise.

Dispositif alternant 5 jours de formation collective et 10 rendez-vous en entreprise pour des conseils personnalisés par des consultants agréés :

Jour 1 : Maîtrisez la gestion de votre entreprise.

Jour 2 : Écoutez vos salariés et optimisez votre savoir-faire.

Jours 3 et 4 : Définir et mettre en œuvre votre stratégie commerciale.

Jour 5 : Le numérique au service de votre stratégie commerciale et de votre communication.

Formation-action : alternance de 5 jours de formation dans les locaux de la CMA du Maine-et-Loire et 10 demi-journées de conseil en entreprise sur 12 mois.

Pour l'artisan :

Prestation de conseil : 1275 € HT après prise en charge du Conseil régional.

Formation : 295 €, sous réserve des conditions de prise en charge des organismes financeurs.

Tarif public :

Prestation de conseil : 4 250 € HT.

Formation : 1275 €, avec prise en charge totale ou partielle possible selon l'organisme de financement de la formation professionnelle.

LA RÉGION LANCE

nosemplois.fr

Déjà 50 000 offres en ligne !

Région des Pays de la Loire - LNR. 2022.

Le nouveau site de référence
des offres d'emploi
en Pays de la Loire



Contrairement aux apparences, elle ne mise pas tout sur le physique.

Le SUV ID.5 coupé 100 % électrique de Volkswagen.
Jusqu'à 513 km* d'autonomie.



Nouveau ID.5,
SUV coupé 100 % électrique
Un modèle à suivre.



* Selon la norme WLTP.
Volkswagen Group France - SA au capital de 198 502 510 € - 11, av. de Boursonne, Villers-Cotterêts - RCS Soissons 832 277 370.

Pensez à covoiturer #SeDéplacerMoinsPolluer

Garage Moderne

160 av de Lattre de Tassigny
49 000 Angers
02 41 80 80 80

AZ Auto

98 avenue des Maraichers
49 400 St Lambert des Levées
02 41 50 38 00

BOUCHER
www.groupe-boucher.fr

Frédéric Collet,

DIRIGEANT DE LA CHOCOLATERIE-PÂTISSERIE COLLET à Brissac-Quincé

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un nouveau syndicat est né ! Le 3RD'Anjou (Syndicat pour la Réduction, le Réemploi, et le Recyclage de Déchets en Anjou) est la fusion entre le Smitom Sud-Saumurois, le Sisto, le Sycotom Loire-Béconnais et Sictom Loir et Sarthe. Ce dernier compte plus de 2500 artisans et commerçants, sur 52 communes des communautés de communes d'Anjou Loir et Sarthe, Vallée du Haut-Anjou et Loire Layon Aubance. Zoom sur la CC Loire Layon Aubance, à Brissac Loire Aubance, où vous retrouverez un artisan chocolatier pâtissier engagé et sensibilisé à l'économie circulaire.

La chocolaterie-pâtisserie Collet c'est :

- Une équipe de passionnée avec Frédéric, Nicolas et Noëlla
- Une fabrication exclusivement artisanale et maison avec des produits nobles et de qualité
- Une certification Éco-défis depuis 3 ans
- Une éligibilité au dispositif Tremplin
- Une participation à CAPEA RH, puis au CAPEA NUMÉRIQUE



Qu'est-ce qu'Éco-défis ? C'est un accompagnement pour les entreprises à :

- ✓ Intégrer la protection de l'environnement dans leurs activités professionnelles
- ✓ Réduire leurs dépenses (synergie, échanges...)
- ✓ Valoriser leur engagement sur leur territoire
- ✓ Profiter d'une dynamique et d'un réseau local

Ce que Frédéric retient de sa certification Éco-défis : des choix engagés !



▲ Frédéric Collet, chef d'entreprise chocolaterie-pâtisserie Collet à Brissac-Quincé

« Frédéric Collet : « Toute l'équipe a été sensibilisée au tri des déchets. La gestion des cartons a été optimisée en installant un contenant spécifique collecté maintenant par le 3RD'Anjou. Afin de limiter l'utilisation du climatiseur et donc faire des économies d'énergie, un store banne a été installé sur la devanture du commerce. Puis, j'ai réfléchi à un nouvel emballage local (à 10 minutes du commerce) entièrement en carton pour mes tablettes de chocolat ! » **L'accompagnement de la CMA sur les différents thèmes** comme la mobilité, l'eau ou les produits permet d'identifier avec le recul nécessaire, les autres possibilités d'améliorations pour l'environnement pour, entre autres, réaliser des économies. Frédéric Collet a eu vent du dispositif « Tremplin pour la transition écologique des PME » et a donc poursuivi sa démarche dans la transition écologique grâce au guichet d'aide de l'Ademe, dans le cadre du Plan France Relance. En effet, il a fait remplacer des meubles frigorifiques anciens par des équipements équivalents neufs avec des fluides frigorigènes moins impactants sur l'environnement. Sur le coût total du projet, il a pu bénéficier de 27 % d'aides publiques grâce à ce programme. **Résultats de cette opération** : un gain énergétique pour la chocolaterie-pâtisserie Collet, un confort de travail pour l'équipe et une qualité optimale des pâtisseries pour la clientèle.

Aides financières

Tremplin pour la transition écologique des PME

Pour faire évoluer les entreprises en cohérence avec la transition écologique, l'Ademe soutient en 2022, sous conditions, le financement rapide des investissements et études sur l'éco-conception, l'économie circulaire et la gestion des déchets des entreprises.



Pays de la Loire Commerce Artisanat – PLCA

Pays de la Loire Commerce - Artisanat vise à accompagner financièrement et directement les commerces en milieu rural, situés dans des communes en situation de fragilité commerciale, dans leurs projets de modernisation de leurs outils de travail : travaux d'aménagement, travaux de mise aux normes et d'accessibilité, acquisition de matériels professionnels neufs et de véhicules de tournée et leur aménagement.

CONTACTEZ-NOUS AU 02 41 22 61 04 - developpementdurable49@artisanatpaysdelaloire.fr

i Nous identifierons ensemble votre éligibilité à ces dispositifs grâce à un diagnostic Transition Écologique gratuit. Un accompagnement peut vous être proposé en fonction de vos besoins (montage de dossier financier, gestion des déchets, réduction des consommations d'énergie...).

ASSURANCE HOMME CLÉ + ⁽¹⁾
 ASSUREZ LES COLLABORATEURS ESSENTIELS
 OU LES ASSOCIÉS DE VOTRE ENTREPRISE.



15%⁽²⁾ des disparitions d'entreprise résultent d'une transmission non préparée

Découvrez Homme Clé + :



**BANQUE POPULAIRE
 GRAND OUEST**



(1) Le contrat assurance Homme Clé + est un contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance.

(2) Source : enquête du cabinet Fidal sur la pérennité et la transmission d'entreprise, réalisée en 2014 auprès de 115 dirigeants d'entreprise.

Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière - CS 26858 - 35768 Saint-Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime. Crédit photo : Gettyimages

E-TRANSIT 100% ÉLECTRIQUE

Jusqu'à 317 km d'autonomie*



*WLTP mixte E-Transit E390 L2H2 Trend Business. L'autonomie peut varier en fonction du véhicule, des conditions météorologiques et du comportement de conduite.
 DMD - SAS au capital de 2 404 976,00 €, RCS de Nantes N° 423 295 880 - 365, Route de Vannes 44800 ST-HERBLAIN, France



Ford Angers
 170 Av. de Lattre de Tassigny
 02 41 44 44 44

Cholet
 49 Av. d'Angers
 02 41 30 30 30

Ford Saumur
 Rte de Doué la Fontaine
 02 41 40 40 40

Pensez à covoiturer.
 Au quotidien, prenez les transports en commun.
 Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo.

#SeDéplacerMoinsPolluer

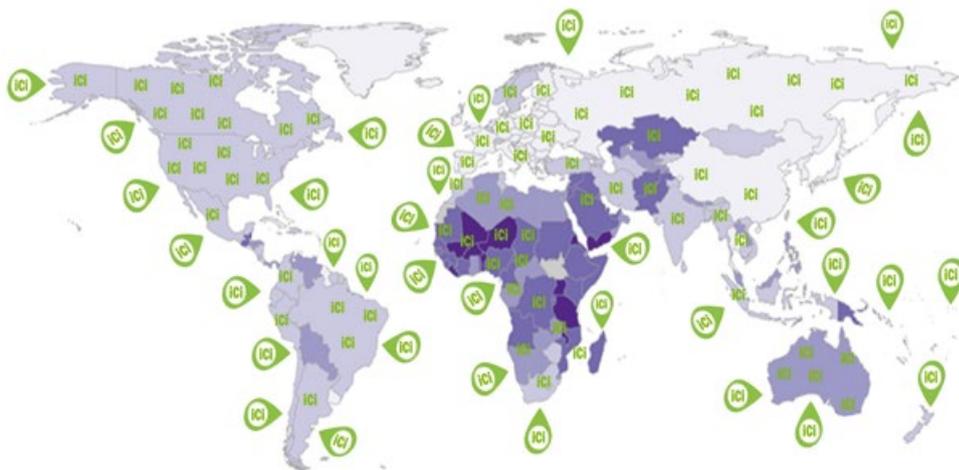


OSEZ L'INTERNATIONAL !

Malgré la pandémie du Covid-19, la CMA des Pays de la Loire est plus que jamais présente sur la scène internationale. S'appuyant sur une équipe de 5 salariés, une vingtaine d'experts de la CMA Pays de la Loire se mobilisent sur la coopération internationale, l'accompagnement des entreprises à l'export et la mobilité des apprentis.

La stratégie de la CMA des Pays de la Loire à l'international se décline autour de 4 axes :

- **la coopération** afin de contribuer au développement de l'artisanat et des petites entreprises dans les pays partenaires francophones et afin de promouvoir l'artisanat comme modèle de développement
- **l'export** pour accompagner l'ouverture des entreprises sur les marchés étrangers
- **la mobilité** pour permettre l'ouverture des jeunes aux autres techniques et à la réalité du monde
- **les partenariats** favorisant les coopérations institutionnelles.



Rappelons que les métiers de l'artisanat sont présents sur tous les continents. On partage ainsi le « Ligérien way of life », traduisible par le mode de vie en Pays de la Loire et de « handcrafted life style », la tendance du fait main artisanal.

Une coopération internationale de longue date

La CMA des Pays de la Loire entretient de nombreuses relations de coopération internationale avec des pays africains et avec l'Allemagne, pour ne citer qu'eux.

Dès 1992, trois Chambres départementales ont développé des actions à l'international, principalement en Afrique : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée. Le positionnement de la CMA des Pays de la Loire dans le domaine international lui permet d'être actrice de

l'international auprès de ses partenaires habituels mais aussi d'être présente « là où elle n'est pas attendue » ! Les expertises mobilisées de la CMA Pays de la Loire sont reconnues et financées par les partenaires locaux et leurs bailleurs.



▲ Les élus de la CMA des Pays de la Loire lors de la 46^e Assemblée générale de la CPCCAF les 4 et 5 avril à Yaoundé au Cameroun - Signature d'une convention d'actions avec le Président Didier Mavouenzela de la CCIAM de Pointe-Noire au Congo.

La CPCCAF – coopération des consulaires avec l'Afrique

Chaque année, les échanges entre l'Afrique et l'espace économique francophone se développent lors de rencontres institutionnelles annuelles. Réseau solidaire de coopération économique et institutionnelle au service du secteur privé africain et francophone, la CPCCAF (Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones) a été créée en 1973 à l'initiative de trois présidents : Georges Pompidou, Léopold Sedar Senghor et Félix Homphouët-Boigny.

Elle favorise les transferts de savoir-faire et d'expertises et focalise ses actions sur le développement économique dans les pays partenaires. Sur le terrain, ses domaines d'intervention sont multiples : formation dans la gestion de l'entreprise, l'appui aux filières techniques comme la petite transformation alimentaire, la boulangerie, la couture, la maintenance automobile permettant de développer l'emploi et l'insertion des jeunes et des femmes dans ces pays.



DU 16 AU 18 MAI

Rencontres Franco-allemandes

Organisées tous les 3 ans par CMA France et le Deutscher Handwerkskammertag, les rencontres franco-allemandes (RFA) des chambres de métiers et de l'artisanat ont lieu alternativement dans les deux pays. Retour sur l'édition 2022 qui s'est déroulée à Nantes du 16 au 18 mai dernier.

Pour la 24^e édition des RFA, Joël Fourny, Président de CMA France et Président de la CMA Pays de la Loire a eu le plaisir d'accueillir à Nantes Hans Peter Wollseifer, Président de Deutscher Handwerkskammertag, ainsi que plus de 250 participants en provenance des :

- 53 chambres de métiers et de l'artisanat allemandes
- 114 chambres de métiers et de

l'artisanat françaises, de région et de niveau départemental. Ces rencontres valorisent le rôle majeur de l'artisanat en France et en Allemagne et plus largement le développement d'une économie européenne forte et durable auquel contribuent les CMA. Elles sont également l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques existantes, de resserrer les liens qui unissent

déjà de nombreuses CMA des deux pays dans le cadre de jumelages et également de créer de nouveaux partenariats.

À l'occasion de la Présidence française de l'Union Européenne, ces rencontres franco-allemandes contribuent ainsi à la reconnaissance de la force économique et de la valeur sociétale de l'artisanat qui est au cœur de l'Europe de demain.

Retour en photos sur ces 3 journées

16 mai - Soirée d'accueil à l'Hôtel de Région des Pays de la Loire : Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire a accueilli Hans Peter Wollseifer, Joël Fourny et l'ensemble des participants à l'Hôtel de Région des Pays de la Loire.



▲ L'ensemble des participants à ces rencontres à l'Hôtel de Région des Pays de la Loire.

17 mai - Partage de bonnes pratiques, échanges entre les 2 pays sur des sujets communs...

3 ateliers de travail ont eu lieu en parallèle :

- Atelier 1 : La relance durable de l'économie
- Atelier 2 : Pour une formation professionnelle attractive, innovante et tournée vers l'avenir
- Atelier 3 : Les chambres de métiers et de l'artisanat : un réseau solide pour l'avenir.

17 mai - Soirée de Gala aux Machines de l'île à Nantes



◀ En soirée, les invités étaient conviés aux Machines de l'île, lieu emblématique du paysage nantais. Ils ont ainsi pu visiter la galerie des machines et découvrir l'Éléphant, œuvre phare du projet artistique du lieu.

17 mai - Dans le cadre des échanges sur l'artisanat et le rôle majeur qu'il joue dans le développement économique européen, les délégations françaises et allemandes ont souhaité montrer leur soutien à l'Ukraine.



▲ Chaque participant portait un panneau aux couleurs de l'Ukraine.

Les RFA ont été ponctuées par la signature de plusieurs conventions, qui sont venues renforcer les liens entre les 2 chambres de métiers et de l'artisanat françaises et allemandes :

- Mise en lumière du partenariat avec l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse par la signature d'une convention



◀ Anne Tallineau, Secrétaire générale de l'OFAJ, Hans Peter Wollseifer, Joël Fourny et Tobias Bütow, Secrétaire général de l'OFAJ.

- Signature d'une convention CMA Nouvelle-Aquitaine et HWK Dresde



◀ Gérard Gomez, Président de la CMA Nouvelle-Aquitaine et Dr Michael Frank, Ministre-conseiller, Directeur des services des Affaires économiques de l'Ambassade d'Allemagne en France.



La CMA, un allié de taille pour l'export

Rappelant que 95% des exportateurs français sont des petites ou moyennes entreprises, trop souvent les artisans n'osent pas imaginer vendre leurs produits à l'export. Et pourtant les opportunités de développement sont réelles et ouvrent de vraies perspectives ! Du diagnostic à la mise en place d'actions concrètes, en passant par la recherche de financements, votre CMA vous accompagne à l'export, quel que soit votre niveau de connaissances sur ce sujet. Tous les secteurs d'activités sont concernés : métiers d'art, alimentaire, sous-traitance industrielle...

Deux fois par an, des soirées sont organisées sur la thématique de l'export :

→ Les conseillers CMA experts de l'international présentent l'offre de services à la disposition des artisans ainsi que les possibilités de développement à l'export.

→ Des chefs d'entreprise ayant mis en place des stratégies de développement à l'export témoignent de leurs expériences afin de montrer que la démarche est possible et accessible.

Gratuit

Premiers pas export

Des formations sont proposées aux artisans afin de comprendre les enjeux de l'export et se familiariser avec les termes du commerce international, comme par exemple :

→ Comprendre les mutations actuelles face à la crise du Covid-19 par rapport aux exportations

→ Positionner votre entreprise, ses produits, face à l'environnement international

→ Déterminer les étapes à mettre en œuvre pour un « plan export »

→ Identifier les solutions financières pour appuyer votre démarche export

Niveau débutant

1 journée

Pour l'artisan : 59€ par jour de formation, sous réserve des conditions de prise en charge des organismes financeurs.

Atelier collaboratif export

Des ateliers collaboratifs sont mis en place pour réunir des chefs d'entreprise qui souhaitent se développer à l'export. La CMA est facilitatrice de ces ateliers : elle met en relation les artisans et organise leur atelier autour d'une thématique ciblée. Par exemple, en mai, un groupe s'est réuni pour échanger autour du transport à l'international.

Se former et échanger dans la construction du développement international de son entreprise

Quel que soit votre niveau de connaissances

5 à 7 rencontres par an et par groupe d'entreprises

0€ de reste à charge pour l'artisan. Financé par le Programme Régional d'Actions (PRA) de la Région Pays de la Loire.

Diagnostic export

Étape 1 Un conseiller expert de la CMA vient dans votre entreprise et réalise un diagnostic stratégique : quel est le niveau de maturité de votre entreprise pour l'export ? Quels sont vos atouts vous développer votre business à l'international ? Et vos freins éventuels ?

Étape 2 Un plan d'actions concrètes à mener pour révéler votre potentiel de ventes à l'Export est co-construit. Il inclut l'identification des réseaux,

des partenaires et des aides financières directes possibles.

Définir votre potentiel de ventes à l'export

Quel que soit votre niveau de connaissances

2 jours

680€ par jour avec financement dans le cadre du Programme Régional d'Actions (PRA) de la Région Pays de la Loire.

Conseils et accompagnement personnalisé

En complément, un conseiller CMA spécialiste de l'international peut vous accompagner dans votre développement commercial, marketing et numérique à court, moyen et long terme. Par exemple, il vous conseillera sur les salons internationaux sur lesquels il serait intéressant que votre entreprise soit présente, préparera concrètement votre présence sur ces salons (mobilier, documentation, montage de dossier...) et sera votre commercial pendant toute la durée du salon.

Plus il y aura d'entreprises en Pays de la Loire à se développer à l'export et plus le made in France sera fort, tant en termes d'image que de chiffre d'affaires. Alors pourquoi pas vous ?

TÉMOIGNAGE

“ **L'entreprise « 20°Nord 20°Sud »** dirigée par Mélanie Paulau est installée à Notre-Dame-de-Monts en Vendée depuis mai 2021. La CMA lui a proposé un accompagnement complet pour l'appuyer dans son développement à l'international : aide au montage des dossiers d'aides de la Région INIT'Export et PRIM'Export, réalisation d'un diagnostic numérique et d'un prévisionnel financier à l'export, inscription à « Trophées d'avenir », mise en relation avec Food Loire pour intégrer les réseaux internationaux liés à l'alimentaire... Autant de solutions concrètes qui ont permis à cette chocolaterie de se développer, de faciliter sa trésorerie et de renforcer sa notoriété internationale. ”



Sylvain Guitton

02 43 49 88 61

sguitton@

artisanatpaysdelaloire.fr

Sophie Arnoux

02 51 44 35 03

sarnoux@

artisanatpaysdelaloire.fr



Mobilité des apprentis

L'URMA des Pays de la Loire propose à ses apprentis plusieurs types de mobilités dans le cadre de leur formation, en Europe et à l'international. Ils peuvent ajouter une expérience internationale dans leur parcours pour acquérir de nouvelles compétences et trouver plus facilement un emploi.



▲ *Lucas, ancien apprenti à l'URMA lors de son expérience en Espagne.*

Les séjours découvertes pédagogiques

Ces séjours d'une semaine en groupe sont organisés par les URMA dans un pays à l'étranger. Ils comprennent des visites en entreprise pour appréhender des techniques de travail et des visites culturelles pour découvrir le pays et s'ouvrir à l'international.

€ Financement du Conseil régional et des participants

Les mobilités courtes de 2 semaines

Pendant 2 semaines, généralement en groupe, les apprentis découvrent

et intègrent le monde du travail à l'étranger. L'immersion en entreprise est l'élément central de ces mobilités. Quelques jours dans un centre de formation professionnelle du pays d'accueil sont également possibles.

€ Financement de la Commission européenne, des OPCO et des participants

Les mobilités longues de 6 à 9 mois

Dans l'année suivant l'obtention de son diplôme, l'apprenti a la possibilité de réaliser un stage dans une entreprise européenne de son secteur d'activité pour au minimum six mois. Il s'agit d'une immersion complète pour acquérir des compétences et prendre en main de nouvelles pratiques.

Pour ces mobilités longues, les

participants reçoivent une bourse mensuelle Erasmus + et peuvent également bénéficier d'allocations Pôle Emploi.

€ Financement de la Commission Européenne et de Pôle Emploi



+ L'URMA des Pays de la Loire est accréditée dans le cadre du programme Erasmus + 2021 - 2027 et peut donc développer des mobilités Erasmus + sur cette période. Pour les deux ans à venir, **plus de 150 mobilités longues et 280 mobilités courtes pour nos apprentis sont envisagées dans le cadre du programme Erasmus +.**

À noter : les personnels de l'URMA Pays de la Loire et les maîtres d'apprentissage peuvent également réaliser des projets de mobilité internationale afin de renforcer et partager leurs pratiques, outils et compétences. Ainsi, dans les deux années à venir, 60 mobilités Erasmus + à destination du personnel sont envisagées.

Un coordinateur régional Mobilité internationale et cinq référents mobilité, un dans chaque URMA, organisent ces mobilités, incitent les jeunes à se lancer et sont en lien permanent avec les stagiaires.

TÉMOIGNAGE

“ **Lucas, 21 ans, boulanger** Après quatre ans d'études à l'URMA Mayenne et l'URMA Loire-Atlantique, je suis parti en Espagne pendant six mois, en immersion dans l'entreprise L'espiga D'or en Catalogne. Je tire beaucoup de positif de cette aventure ! J'ai évidemment perfectionné mon espagnol. J'ai appris à travailler différemment. J'ai découvert une nouvelle culture, une nouvelle gastronomie... La liste est encore longue ! Maintenant, je suis employé en CDI à Stockholm car j'avais encore envie de voyager, de découvrir une nouvelle culture... Finalement, je continue à apprendre chaque jour comme si ma formation ne s'arrêtait jamais... ”



Eudes Bastid
Coordinateur régional mobilité
ebastid@artisanatpaysdelaloire.fr
06 72 53 61 62
www.urmapaysdelaloire.fr/
international

Semaine nationale de l'artisanat 2022

AVEC L'ARTISANAT, CONSTRUISONS UN AVENIR QUI NOUS RESSEMBLE.

Tel était le slogan de la Semaine nationale de l'artisanat qui s'est déroulée du 3 au 10 juin dernier. Le grand public a pu découvrir que l'artisanat est un secteur dynamique, innovant et qu'il est moteur de l'économie.

La Semaine nationale de l'artisanat met en avant un secteur reconnu pour la qualité de ses produits et services, son potentiel de croissance et de recrutement ainsi que les perspectives professionnelles qu'il ouvre aux jeunes et aux moins jeunes : car oui,

l'artisanat forme, recrute, favorise la croissance et renforce aussi la cohésion sociale ! **En Pays de la Loire, 4 temps forts ont été organisés dans les 5 départements afin de faire connaître l'artisanat et valoriser l'engagement ainsi que le savoir-faire des artisans.**

1. Remise de titres de maître artisan

Le titre de maître artisan est une garantie pour les consommateurs de s'adresser à un professionnel, pouvant justifier d'une formation, d'un savoir-faire ou d'une expérience acquise sur plusieurs années de pratique du métier. Pour l'artisan, c'est une reconnaissance importante à valoriser comme avantage concurrentiel. Au cours de la Semaine nationale de l'Artisanat, 4 artisans et artisanes ont reçu le titre de maître artisan.



Les nouveaux maîtres artisans

▲ de Loire-Atlantique



▲ et de La Mayenne

Les nouveaux Éco-défis



▲ En Vendée



▲ En Loire-Atlantique



▲ En Mayenne

2. Remise de trophées Éco-Défis®

La marque Éco-Défis®, portée par la CMA Pays de la Loire et l'Ademe, valorise les entreprises qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement autour de 7 thématiques : déchets, emballages, énergie, mobilité, eau, produits et sociétal-durable. L'objectif est de réduire ses impacts environnementaux tout en améliorant sa performance globale. 16 artisanes et artisans ont reçu le trophée Éco-Défis® lors de cette semaine.

3. Ateliers numériques en partenariat avec Google

Référencement naturel, outils de ciblage sur Internet pour fédérer ses clients, paramétrage d'une page Google My Business... à travers des ateliers pratiques, des conseillers experts de Google ont accompagné et sensibilisé de nombreuses entreprises artisanales aux enjeux du web et à l'importance de développer sa visibilité sur Internet. En complément des ateliers, des coachs Google ont traversé les Pays de la Loire à bord du Google van pour répondre aux questions de nos artisans. Ils seront également présents lors des soirées Artisanight à Laval le 15 novembre et à Angers le 24 novembre prochain.



▲ Le Google van à la CMA Sarthe le 7 juin dernier.

4. Artisans d'un jour

Joël Fourny, Président de la CMA Pays de la Loire et les Présidentes et Présidents des CMA de niveau départemental ont invité une célébrité locale à partager un moment chez un artisan afin de leur faire découvrir leur métier et leur quotidien.



▲ 49 - Le binôme Philippe Soulard (boulangier La maison du pain à Angers) / Matéo Bohéas, pongiste handisport, médaillé d'argent aux Jeux paralympiques de Tokyo en 2020.



▲ 49 - Pauline Freslon, kayakiste et triple championne d'Europe de descente canoë kayak, en immersion chez Xavier Jouis, charcutier-traiteur à Angers.



▲ 72 - Fabienne Malhaire-Boulangier, créatrice d'œuvres d'art, prise d'empreintes, moulage au Mans (et Présidente de la CMA de la Sarthe), accueille Mohamed Serbouti, athlète sarthois, spécialiste des courses de fond.



▲ 72 - Anne Petit, céramiste à Téléché (élue de la CMA de la Sarthe) et Blandine Affagard, conseillère départementale, déléguée au développement et à l'attractivité commerciale à Le Mans Métropole.



▲ 53 - Delphine Garnault, directrice de France Bleu Mayenne dans la peau d'un électricien, plombier-chauffagiste avec Jérôme Robino à Montourtier.



▲ 53 - Le binôme Éric Jouanen, restaurateur (La Bastide d'Elva à Changé) / Pascal Fouchet, journaliste de l'émission « Circuit bleu » à France Bleu Mayenne.

CHIFFRES CLÉS

33

opérations dans l'ensemble de la région Pays de la Loire

dont 6 ateliers numériques Google

4

artisans ont reçu le titre de maître artisan

14 « artisans d'un jour »

16

artisans labellisés « Éco-Défis® »

DU 28 MARS AU 3 AVRIL 2022

Retour sur les Journées européennes des Métiers d'art (JEMA)

La 16^e édition des Journées européennes des métiers d'art s'est déroulée du 28 mars au 3 avril dernier. Cet événement européen a pour objectif de valoriser le travail et le savoir-faire des artisans d'art auprès du grand public. Enfants, parents, jeunes, adultes ont pu découvrir des ateliers et participer à des événements collectifs, sur le thème « Nos mains à l'unisson ».



▲ Patrick Mauboussin, tourneur à Malicorne sur Sarthe (72) a ouvert les portes de son atelier lors des JEMA 2022.

Plus que jamais en 2022, avec la crise sanitaire, les mains ont besoin de se lier et se serrer au gré des collaborations, des initiations et des retrouvailles. Elles sont l'outil premier de l'artisan d'art, son métronome et son instrument.

C'est avec une programmation de qualité et singulière que petits et grands se sont rendus dans les ateliers pour découvrir les savoir-faire des entreprises et la qualité des œuvres présentées. Ce rendez-vous tant attendu par le public fut riche en rencontres et en partage entre les visiteurs et les professionnels des métiers d'art.

Les JEMA en quelques chiffres :

- 124 événements en Pays de la Loire regroupant près de 300 professionnels métiers d'art
- 95 ateliers ouverts
- 3 centres de formation
- 26 événements collectifs
- Entre 15 et 20 000 visiteurs (estimation).

Les métiers d'art en Pays de la Loire

- 1 800 entreprises et professionnels des métiers d'art
- 281 métiers répartis dans 16 domaines (architecture, mode et accessoire, restauration du patrimoine, facture instrumentale...)
- 109 entreprises labellisées « Entreprise Patrimoine Vivant » dont 90 entreprises métiers d'art.



La Mission Pays de la Loire – Métiers d'art promeut et accompagne les professionnels des métiers d'art. Elle est soutenue par

le Conseil régional des Pays de la Loire et la chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire.

TÉMOIGNAGES

Bénédicte, tapissière d'ameublement à Nuillé (49) :
Nous avons reçu un très bon écho du public sur ces journées, les gens étaient ravis de voir autant de promeneurs dans la commune et beaucoup ont découvert le patrimoine local.

Hélène, vitrailliste à Mortagne-sur-Sèvre (85) : nous avons reçu durant tout le week-end plus de 300 visiteurs qui ont beaucoup apprécié les différents métiers représentés ainsi que les démonstrations qui sont une invitation à l'échange. Le public était très intéressé et curieux. Il ne venait pas par hasard.



CONTACT

flavillonniere@artisanatpaysdelaloire.fr
06 44 25 69 27



LA DATA AU SERVICE DE L'ARTISANAT EN PAYS DE LA LOIRE

L'Observatoire des Métiers

L'Observatoire des Métiers de la CMA des Pays de la Loire est un service support de recueil, d'analyse et de valorisation d'informations afin d'apporter un éclairage chiffré et avisé à la prise de décisions.

L'équipe de l'Observatoire des Métiers se compose de Laëtitia Guitteny et Thomas Reby, chargés d'études, et de Michel Babicky, responsable du service, rejoints par Catherine Licot, en Vendée, sur des opérations ponctuelles. Tous les 4 travaillent en lien étroit avec l'ensemble des services de la CMA Pays de la Loire, les élus, les collectivités locales...

Les missions de l'Observatoire sont de 5 ordres :

→ **Organisation de bases de données** : Elles servent à la réalisation de travaux (notes, études, cartographies, tableaux de données) pour les conseillers de la CMA, les élus et les partenaires : Conseil régional, départements, collectivités locales, INSEE, organisations professionnelles...

→ **Urbanisme et aménagement du territoire** : en tant que Chambre consulaire, la CMA des Pays de la Loire a une obligation légale de rendre des avis sur tous les sujets liés à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire : documents d'urbanisme communal et intercommunal, avis sur les implantations commerciales de la grande distribution...

→ **Études** : une trentaine d'études sont réalisées par an concernant l'implantation, le potentiel commercial et l'immobilier d'entreprises. En complément, l'Observatoire fournit 2 à 3 études par an sur des thèmes spécifiques ou des secteurs de l'artisanat. L'objectif de ces dernières est d'apporter un éclairage plus global sur des sujets comme la production artisanale, la création et la transmission d'entreprises, la place des femmes

ou les ressources humaines dans les entreprises artisanales, l'économie circulaire ou encore l'économie de proximité en Pays de la Loire par exemple.

→ **Veille** : dans le prolongement de ces études, une veille permanente permet aux différents acteurs de la CMA d'être toujours au fait en ce qui concerne les métiers ainsi que l'environnement économique et territorial.

→ **Publications** : afin de rendre compte, l'observatoire produit des fiches thématiques, des fiches sectorielles et des fiches par territoire sur l'artisanat. Tous les ans, le service édite un document relatant les chiffres clés de l'artisanat. Véritable carnet de bord de l'artisanat ligérien, il est à disposition de tous, en version imprimée dans les CMA et sur : www.artisanatpaysdelaloire.fr

200
publications
par an

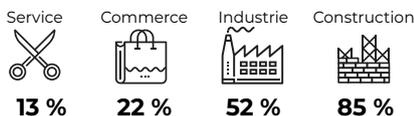
50
avis déposés par an sur
des dossiers d'urbanisme

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ARTISANAT EN PAYS DE LA LOIRE*

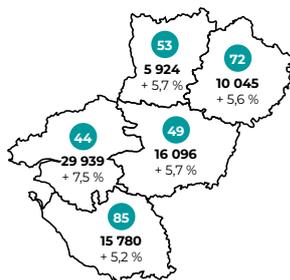
Poids de l'artisanat dans l'économie régionale



Plus d'**1** établissement est artisanal **sur 4**



Situation par département



99 %
des communes ont 1 artisan ou plus

38 %
d'établissements employeurs

5,2 salariés en moyenne dans les établissements employeurs



Observatoire des Métiers
02 51 13 31 36
observatoire@artisanatpaysdelaloire.fr

* Chiffres 2021

Rempportez des marchés publics !

De manière générale, les marchés publics sont perçus comme un système opaque, complexe et qui génère de la paperasse. Longtemps considérés uniquement pour les grandes entreprises, les marchés publics ont été délaissés par les TPE artisanales. L'évolution de la loi en faveur d'une alimentation de qualité en restauration collective publique offre des opportunités pour le secteur alimentaire artisanal. D'autres secteurs sont également concernés par les marchés publics. Artisans, lancez-vous !

Un marché public est un contrat qui a pour objet la réalisation d'une prestation en échange d'un prix. Les prestations peuvent être de nature différente : fourniture, service ou travaux. Le client est particulier : c'est l'État, un ministère, une collectivité (mairie, communauté de communes, agglomérations, département...), voire une entreprise privée chargée de la mise en œuvre d'un service public. On l'appelle l'acheteur public.

Pour toutes les entreprises, de manière simplifiée

Afin de rendre la commande publique plus accessible aux petites entreprises, le Gouvernement a engagé une démarche qui repose sur 4 axes :

- **Simplicité** : des seuils réévalués pour des marchés publics plus simples
- **Accessibilité** : des assouplissements pour candidater
- **Pragmatisme** : des mesures pour favoriser l'accès aux TPE/PME
- **Innovation** : prise en compte des efforts des entreprises en matière de transition écologique et de leur engagement en matière de Responsabilité Sociétale (RSE).

Tous les secteurs d'activité sont concernés :

- Les entreprises du bâtiment
- Les imprimeurs
- Les entreprises alimentaires : fromagers, boulangers, bouchers, charcutiers...

La CMA des Pays de la Loire a mis en place des actions en faveur des entreprises artisanales pour promouvoir leur savoir-faire et favoriser leurs relations avec les acheteurs de la commande publique.

ON VOUS ACCOMPAGNE POUR :

- Connaître les règles des marchés publics
- Savoir décrypter un marché public
- Rédiger un mémoire technique
- Valoriser ses engagements en matière de transition écologique et RSE.

 2 jours

 Pour l'artisan : 59€/jour nets de taxe sous réserve des conditions de prise en charge des organismes financeurs

- Pour ces dernières, la loi EGalim (Égalité Alimentaire) promulguée en 2018 et complétée en 2021 par la loi Climat et Résilience, prévoit plusieurs mesures très ambitieuses pour améliorer la qualité des repas servis par la restauration collective, avec notamment l'objectif d'un taux d'approvisionnement de 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

+ Les avantages de répondre à un marché public pour la filière « alimentation »

Les clients sont organisés et structurés pour passer des commandes avec des délais facilitant l'organisation de la production

- Une planification de la production optimisée par l'anticipation des clients
- Des conditions de travail adaptées et favorables
- Des marchés fiables
- La création d'emplois locaux en milieu rural
- Une facilité dans la prise de congés des collaborateurs avec leur famille : l'entreprise vit en partie au rythme des établissements scolaires
- Des clients en proximité
- Des collaborateurs fidélisés.

À mettre en place avant de se lancer :

- Travailler avec les producteurs et agriculteurs locaux pour garantir l'approvisionnement local, acheter au bon prix et **sécuriser l'approvisionnement en quantité et en qualité**
- Échanger avec la collectivité en amont pour l'accompagner et la conseiller pour la bonne mise en œuvre des produits

 Tous les marchés publics en ligne sur www.marches-publics.gouv.fr



RETOUR D'EXPÉRIENCE

Franck Chevallereau est boucher-charcutier à Legé (44). Son entreprise compte 8 collaborateurs (charcutiers et bouchers), son épouse et lui. Il réalise une partie de son chiffre d'affaires dans le cadre de marchés publics : Ehpad, écoles communales, collègues et cuisines centrales en Loire-Atlantique et en Vendée. Ses matières premières sont issues de l'agriculture raisonnée, Label Rouge et sélectionnées localement.

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE PROXIMITÉ

Entreprendre dans les Territoires

L'appel à candidatures **Entreprendre dans les Territoires** permet de bénéficier de conseils et de l'expertise croisée de nos conseillers issus de la **Chambre d'agriculture, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat et la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire.**

Vous avez un projet qui contribue à revitaliser le territoire ligérien ?

Candidatez jusqu'au 31 octobre 2022 !

Dans la continuité de la 1^{re} édition 2018-2021, l'objectif d'Entreprendre dans les territoires est de répondre à des besoins d'accompagnement d'un projet que ce soit par la création, la reprise, le développement ou la transmission d'entreprise.

Ce ne sont pas moins de 100 projets multisectoriels qui ont été accompagnés répondant aux enjeux de l'économie de proximité : l'alimentation, l'économie circulaire/transition écologique, les services à la population, les tiers lieux...

Depuis le printemps 2022, des candidats sont engagés et accompagnés avec des activités autour de : l'agrotourisme, l'habitat partagé, le regroupement de producteurs locaux...

Votre projet répond aux critères suivants ?

 **Des thématiques variées** : transitions écologique, démographique, numérique, économique... afin de répondre à l'évolution des pratiques de consommation.

 **Des projets porteurs : locaux** (avec un impact prépondérant sur le territoire et l'économie de proximité), **marchands** (avec tout ou une partie de l'activité à caractère marchand et viable économiquement) et **novateurs** (innovant à tous les aspects).

 **Pour tous** : Tout entrepreneur (installé ou en devenir) qui souhaite créer, reprendre, développer ou transmettre une entreprise avec des activités : commerciales, artisanales, industrielles, agricoles et de services. Le projet peut être individuel ou collectif.

 **En Pays de la Loire** : sur les territoires fragiles, exposés et dynamiques sous influence.

 Les prochains comités de sélection des dossiers se dérouleront les 20 septembre et 10 novembre 2022. Vous souhaitez postuler ? Retrouvez l'appel à candidatures et le dossier sur www.entreprendredanslesterritoires-pdl.fr

TÉMOIGNAGE

Brice Marsollier - Maraîcher horticulteur et co-fondateur du Champ des Saveurs (53)

“ Grâce à **Entreprendre dans les territoires**, nous avons pu bénéficier de 25 jours d'accompagnement-conseils réalisés par la **Chambre d'Agriculture, la CMA, la CCI et l'APSS 53** qui nous ont permis de :

- Réaliser une étude de marché avec des visites de magasins existants
- Formaliser l'organisation du collectif, recenser les producteurs/fournisseurs locaux et contribuer également à l'articulation des aspects juridiques
- Optimiser l'aménagement du magasin (parcours client, normes de sécurité, signalétique)
- Co-construire la demande de subvention pour les investissements à réaliser.

Le 17 mars 2021 : l'objectif était atteint. C'est l'ouverture du magasin de 220 m², avec :

- Le référencement de plus de 1 200 produits fermiers issus d'une centaine de producteurs locaux
- Une offre complète et variée : fruits et légumes, horticulture, boucherie, charcuterie, fromages, produits frais en libre-service, glaces, épicerie salée et sucrée, boissons, produits d'hygiène et de beauté...
- Des embauches à la clé et le début d'une nouvelle aventure entrepreneuriale! ”



VOS CONTACTS DE PROXIMITÉ :

44 | Laurent Granson :
lgranson@artisanatpaysdelaloire.fr
06 75 19 93 58

49 | François Nassiet :
fnassiet@artisanatpaysdelaloire.fr
06 74 84 71 01

53/72 | Gaël Emery :
gemery@artisanatpaysdelaloire.fr
06 49 24 38 63

85 | Bénédicte Lidon :
blidon@artisanatpaysdelaloire.fr
06 74 55 23 42

L'ADEA Assistant(e) de dirigeant(e) d'Entreprise Artisanale

Parce que la performance de l'entreprise ne repose pas uniquement sur les épaules du chef d'entreprise, **ASSISTANT(E)S** révélez vos talents!

Que vous soyez associé(e), conjoint(e) collaboratrice(eur), salarié(e) ou que vous projetiez de rejoindre une entreprise artisanale, cette formation est faite pour vous. En effet, nous constatons au quotidien que le dynamisme et la pérennité des entreprises artisanales sont en grande partie liés au degré d'investissement et de compétences des conjoint(e)s, notamment sur le plan organisationnel, comptable et commercial. Nous sommes tous conscients que les compétences des acteurs de l'entreprise sont un facteur clé de succès de celle-ci, et que la fonction d'assistant(e) de dirigeant d'entreprise devient de plus en plus complexe, nécessitant de nouvelles compétences et la maîtrise de nouvelles technologies. C'est pourquoi, la

CMA s'engage depuis plusieurs années au service de la formation et notamment celle des conjoint(e)s. Cette formation est dispensée à raison d'une journée par semaine pour la rendre compatible avec une activité professionnelle.

→ Une nouvelle promotion ADEA démarrera le jeudi 6 octobre 2022 à Angers.

L'ADEA est un titre homologué de Niveau 4 (bac) inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles, établi et actualisé par l'institution nationale dénommée France compétences mentionnée à l'article L. 6123-5. – n° fiche RNCP 35011. C'est un parcours certifiant éligible au CPF (Code 35011) qui peut être suivi dans son ensemble ou par bloc de compétences, sans viser l'obtention du titre.



TÉMOIGNAGE

HÉLÈNE LEBRETON

STAGIAIRE ADEA ET ARTISANE COIFFURE

Pouvez-vous nous présenter votre entreprise en quelques mots?

Hélène Lebreton : C'est un salon de coiffure que j'ai repris en 2008. Je propose des prestations traditionnelles : coupe, couleur, coiffure mixte... Et depuis 2015, je me suis orientée sur le bien-être. Au départ par le massage ayurvédique, et aujourd'hui la couleur végétale.

Comment avez-vous connu la formation ADEA?

H. L. : En lisant le magazine *Le Monde des Artisans*, et je me suis dit c'est ce qu'il me faut!

Pourquoi avoir choisi l'ADEA?

H. L. : Pour deux raisons : depuis 2019, je pense à me réorienter, j'ai fait un bilan de compétences et à la suite de ça, j'avais un besoin de formation. Dans mon poste de cheffe d'entreprise, j'ai développé de nombreuses compétences que j'ai

appprises toute seule, mais je ne me sentais pas assez en confiance pour me présenter ailleurs. Avec l'ADEA, je vais obtenir un titre et cela est très intéressant. À cette époque-là, j'avais mis le salon en vente, cela ne s'est pas fait. Il fallait que j'ouvre une nouvelle page sans terminer le chapitre d'avant. Donc avec l'ADEA, je pouvais continuer mon activité, tout en étant formée. Tout ce que j'ai appris, je l'ai appliqué directement pour mon salon.

Comment avez-vous financé votre formation?

H. L. : Tout a été pris en charge, je n'ai que quelques euros par jour à ajouter. Je ne me suis chargée de rien, une seule feuille à signer et c'est la CMA qui s'est occupée de tout.

Comment faites-vous pour concilier votre activité, votre vie personnelle et la formation ADEA?

H. L. : C'est un bon rythme! Je travaille sur mon temps personnel car je veux me donner toutes les cartes pour mon futur projet. Mais c'est tellement une joie d'y aller tous les jeudis, nous avons un super groupe : partage, écoute et solidarité. Nous nous portons tous.



▲ Hélène Lebreton, cheffe d'entreprise salon Souffle d'Hair à Segré-en-Anjou-Bleu et stagiaire ADEA 2020/2022.

Quels conseils donneriez-vous à d'autres chefs d'entreprise sur la formation ADEA?

H. L. : Il faut se donner les moyens et si on est convaincu soi-même de prendre du temps pour le développement de son entreprise, eh bien on le gagne après pour l'entreprise!

Un dernier mot sur cette formation?

H. L. : Une belle aventure humaine. Dans le groupe ADEA, nous avons plein de corps de métiers différents dans l'artisanat, donc c'est enrichissant.

Des prises en charge sont possibles en fonction du statut que vous avez, contactez Caroline Théophile pour en savoir plus. Tél. : 02 41 22 61 26. Mail : ctheophile@artisanatpaysdelaloire.fr

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



Le service formation professionnelle continue accompagne les entreprises et les actifs dans le développement des compétences professionnelles des métiers de l'artisanat.



Nous nous attachons à sécuriser les projets, en valorisant la maîtrise du cœur de métier ! L'équipe Formation Professionnelle Continue de l'URMA Maine-et-Loire

Notre rôle : vous former, mais aussi vous conseiller

Pour les entreprises, leurs dirigeants et leurs salariés :

- Analyser les besoins en compétences et qualifications professionnelles;
- Proposer des parcours de formation et des modalités proches des réalités de l'entreprise (alternance, modularisation, formation en situation de travail...);
- Conseiller sur l'ingénierie financière adaptée au contexte (recrutement, promotion ou évolution de l'activité).

Professionalisation, individualisation et innovation sont nos maîtres-mots

Pour les actifs dans leurs projets individuels :

- Accompagner les projets de transition professionnelle, de la construction du projet et de son financement jusqu'à l'obtention d'une certification;
- Proposer des dispositifs de formation accessibles tout au long de la vie (du demandeur d'emploi au salarié), visant à une certification professionnelle (totale ou partielle);
- Identifier les solutions de financement adaptées.

i **POUR UN CONSEIL PERSONNALISÉ**, prenez contact avec notre service au 0241226153 ou par mail à fpc49@artisanatpaysdelaloire.fr

L'ACTU DU SERVICE



RENFORCEZ VOS ÉQUIPES TAXI

Vous souhaitez former une nouvelle recrue ? Faire évoluer un collaborateur sur l'activité de conducteur de taxi ? Nous le(s) préparerons aux épreuves de l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi en 6 semaines. **La prochaine session se déroulera du 5 septembre au 14 octobre 2022.** Contactez-nous au plus vite pour étudier les possibilités de recrutement et de prise en charge.

CHOISISSEZ L'ITINÉRAIRE URMA MAINE-ET-LOIRE!



FORMEZ VOS PROPRES POISSONNIERS

L'URMA Maine-et-Loire innove et met en place une formation d'adultes préparant au CAP Poissonnier en un an. Vous voulez faire évoluer un salarié ? Vous avez rencontré un candidat intéressé par le métier ? Nous avons des solutions de financement à vous proposer (promotion par l'alternance, contrat de professionnalisation ou par le Conseil Régional). **Prochaine session en octobre 2022.**

INSCRIVEZ-VOUS DÈS À PRÉSENT!

URMA Vers la rentrée 2022-2023

Vivre de son activité artisanale suppose d'avoir des salariés diplômés, compétents et formés. À ce titre, à la rentrée de septembre 2022, l'URMA Pays de la Loire propose de nouvelles formations inédites et en alternance, pour dynamiser votre entreprise artisanale... et poursuit ses formations déjà en place !

Du CAP au BTS !

1^{er} centre de formation initiale et professionnelle par alternance en Pays de la Loire, l'URMA propose des formations du CAP jusqu'au BTS. Méconnues, ces formations en filières technique et tertiaire permettent aux apprentis une poursuite d'études supérieures par apprentissage.

Filière tertiaire

- BTS Management Commercial Opérationnel à l'URMA Vendée : management, gestion et vente
- BTS Gestion de la PME à l'URMA Loire-Atlantique et l'URMA Vendée : relation avec le client et les fournisseurs, développement de la PME, gestion des ressources humaines
- BTS Comptabilité-gestion à l'URMA Loire-Atlantique : contrôle des opérations financières et obligations fiscales, analyse et

prévisionnel de l'activité, fiabilisation de l'information et du système d'information comptable

Filière technique

- BTS Maintenance des véhicules à l'URMA Loire-Atlantique et l'URMA Mayenne : accueil et information du client, diagnostic, recherche et prise en charge des dysfonctionnements, encadrement des équipes de maintenance (SAV), gestion de l'atelier, animation de la

démarche qualité

- BTS Métiers de la coiffure à l'URMA Mayenne : conseil et vente des produits, des services et des matériels, gestion de l'entreprise et mesure de ses performances, encadrement du personnel.

+ D'INFOS

en contactant le développeur de l'apprentissage de votre département. Rendez-vous sur www.urmapaysdelaloire.fr pour obtenir ses coordonnées.

Zoom sur les formations en esthétique

L'URMA Mayenne et Vendée proposent de former les jeunes au CAP et au BP esthétique cosmétique parfumerie. Il est possible de former à ces métiers par apprentissage. La pratique, encore peu répandue dans les instituts, comporte pourtant de nombreux avantages.



Les objectifs du CAP esthétique cosmétique parfumerie en 2 ans :

- Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques, de techniques de maquillage du visage, de techniques esthétiques liées aux ongles
- Accueillir et prendre en charge la clientèle, conseiller et vendre

des produits cosmétiques et des prestations

- Participer à la vie de l'institut de beauté et de bien-être

Les objectifs du BP esthétique cosmétique parfumerie en 2 ans :

- Réaliser les prestations de beauté et de bien-être visage et corps

- Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations.

- Animer des pôles de vente auprès de la clientèle

- Gérer une entreprise dans ses composantes techniques, administratives et financières

Alors n'hésitez plus, embauchez dès à présent un ou une apprentie en esthétique !

L'URMA Pays de la Loire en chiffres

- 7 200 apprentis en formation (dont 620 adultes en formation professionnelle continue)
- 6 sites en Pays de la Loire à Ste-Luce-sur-Loire, St-Nazaire, Angers, Laval, Le Mans et La Roche-sur-Yon
- 92% des apprenants recommandent leur formation
- 5 000 entreprises partenaires
 - 91% des entreprises recommandent l'URMA
- + 100 formations proposées

TÉMOIGNAGE

“ Marie, gérante d'un Instant au spa à Bonchamp-lès-Laval (53) : Depuis 20 ans, je recours à l'apprentissage pour former la nouvelle génération. Mes apprenties font partie intégrante de l'équipe. L'an prochain, je recrute 3 nouvelles apprenties en CAP et BP esthétique à l'URMA Mayenne. ”



Découvrez le témoignage en vidéo



UNIVERSITÉ RÉGIONALE
DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT
DES PAYS DE LA LOIRE

Nouvelles formations

2022-2023

Formations en alternance

Organisateur de Réception

Mention Complémentaire

Préparateur en Pharmacie

Diplôme d'Études Universitaires
Scientifiques et Techniques

Masseur Kinésithérapeute

Diplôme d'État

Aide Soignant

à Mayenne
Diplôme d'État

Ergothérapeute

Diplôme d'État

Barman

Mention Complémentaire

URMA Laval

02 43 64 11 00

URMA St Nazaire

02 28 54 17 01

URMA La Roche-sur-Yon

02 51 36 53 00

Espaces Verts

CQP

Esthétique

CAP et BP

RETROUVEZ-NOUS SUR :

urmapaysdelaloire.fr



URMA

Bien plus qu'une orientation



PAYS DE LA LOIRE



PALMARÈS CONCOURS MAF

✓ **Palmarès du concours de niveau régional un des Meilleurs Apprentis de France Maintenance des véhicules particuliers**

8 candidats de différents établissements se sont présentés au concours.

Les résultats :

1^{er} place : Michel Guilon, Garage Oger de Montjean-sur-Loire.

Il s'est donc qualifié pour la finale nationale qui se déroulera à Mulhouse en octobre prochain.

✓ **Palmarès du concours de niveau départemental un des Meilleurs Apprentis de France Boulanger**

Il s'agit de la 1^{re} édition sur le Maine-et-Loire avec une organisation conjointe entre la Fédération et les MOF!

1^{er} place : Thomas Hébé, Boulangerie La Doréenne Angers.

2^e place : Enzo Brisson, Brioche d'Antan.

3^e place : Yaëlle Maubert, Boulangerie La Cocagne Angers



ApprentiScène 2022

La valorisation de l'apprentissage par le théâtre...

Trois groupes d'apprentis ont suivi une formation de 14 h au sein de l'URMA Maine-et-Loire dans le cadre d'ApprentiScène. Ils ont été accompagnés par des metteurs en scène professionnels pour coécrire et mettre en scène des saynètes publicitaires théâtrales de 3 à 4 minutes traitant de leur métier, d'une situation professionnelle ou d'une grande cause sociétale en appliquant des techniques de théâtre comportementales. Estelle Leroux et Sanae Desjours, enseignantes en français, ont aussi concouru à la préparation de ce projet. À l'issue de la formation, les groupes d'apprentis sont montés sur les planches d'un théâtre prestigieux pour présenter leur spectacle. La soirée d'ApprentiScène s'est déroulée à Château-Gontier-sur-Mayenne en Pays de la Loire, face à des spectateurs enjoués et un jury d'exception.

ZOOM SUR LES RÉSULTATS

À la fin des différentes saynètes, le jury a annoncé les résultats.

La saynète « *Le rêve de Lucie* » préparée par le groupe d'apprentis en Brevet Professionnel boulangerie de l'URMA Maine-et-Loire s'est démarquée et a fait l'unanimité du jury. Ils ont donc remporté la 1^{re} place! Félicitations à Pierre Andrault, Thomas Boukhari, Nathan Dexet, Nathanaël Grenon, Lucie Guinefort, Paul Lannoy, Alexis Poirier et Benjamin Thomas. Ils sont ainsi qualifiés pour la finale qui aura lieu à Paris, le 19 mai prochain au Théâtre Marigny.

Le groupe d'apprentis en Brevet Professionnel fleuristerie a aussi été impressionnant et félicité par le jury.

La saynète « *Les cochons d'abord* » de l'URMA Vendée est également montée sur le podium et à la 2^e place!

i PLUS D'INFORMATIONS sur le site internet ApprentiScène <https://apprentiscene.fr/>

Des résultats exceptionnels avec une incidence positive sur la vie professionnelle. Les entreprises constatent des améliorations dans :

92%

la capacité de s'exprimer

88%

le travail en équipe

86%

la gestion du temps



PHOTOS : © FRANCOIS CRAMPON PHOTO VIDEO

62 %

disent être directement impactés par le conflit russo-ukrainien.

30 %

ont répondu avoir besoin d'une aide pour maintenir leur chiffre d'affaires.

26 %

ont répondu avoir besoin d'une aide pour le carburant.

Source : Enquête en ligne réalisée par CMA France du 25 au 30 mars 2022 auprès de chefs d'entreprise artisanale.

Plan de résilience : DES MESURES pour les artisans

Alors que le conflit en Ukraine se poursuit, le Gouvernement a dévoilé à la mi-mars un « plan de résilience » censé aider les entreprises à surmonter les conséquences directes de cette crise. Faisons le point...

« Remise carburant » pour tous

Depuis le 1^{er} avril et jusqu'au 31 juillet 2022, une remise de 15 centimes d'euros hors taxe par litre de carburant (soit 18 centimes TTC en métropole) est accordée par l'État lors du passage à la pompe. Sont concernés le gazole et le gazole pêche, l'essence (SP95, E10), le E85, le GNR, le GPL et le GNV.

Des soutiens ciblés pour le BTP

Le BTP est particulièrement impacté par une importante volatilité du prix

des matériaux de construction et des difficultés d'approvisionnement de certaines matières premières (acier, bois, argile...). Pour le soutenir, Bercy a annoncé fin mars des mesures spécifiques. Parmi elles :

- la publication d'une circulaire pour préciser comment prendre en compte les hausses des prix et les pénuries dans la commande publique (clauses de révision des prix à inclure, souplesse quant à l'application de pénalités de retard...);
- une actualisation plus rapide des index du BTP (45 jours après la fin du mois contre 80 précédemment);
- la réactivation des cellules de crise BTP dans chaque département;
- la création d'une aide à destination des entreprises des travaux publics pour compenser la hausse du GNR;
- un ajustement de la réforme visant à supprimer l'avantage fiscal sur le GNR, qui devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Une subvention pour les dépenses de gaz et d'électricité

L'État crée une mesure d'urgence mobilisable jusqu'au 31 décembre 2022. Elle prend la forme de subven-

tions pour les entreprises dont les dépenses de gaz et d'électricité représentent une part élevée des charges (au moins 3 % du chiffre d'affaires), et qui du fait du renchérissement de leurs dépenses en énergie, deviendraient déficitaires en 2022.

Financer les besoins en fonds de roulement des entreprises

Plusieurs des dispositifs publics de soutien à la trésorerie vont être renforcés :

- le prêt garanti par l'État (PGE) voit son montant relevé à 35 % du chiffre d'affaires pour les entreprises particulièrement impactées (contre 25 % dans le dispositif général);
- le prêt croissance industrie est ouvert aux entreprises du BTP;
- le prêt croissance relance est ré-abondé;
- les prêts bonifiés de l'État peuvent être accordés jusqu'à la fin de l'année 2022;
- les possibilités de recours à l'activité partielle de longue durée (APLD) sont prolongées;
- le recours au report ou facilités de paiement des obligations sociales et fiscales est facilité.

Des cellules de crise ont été réactivées dans les CMA et des conseillers sont à votre écoute pour vous informer sur les dispositifs publics de soutien et vous orienter si votre entreprise est impactée par la crise : www.artisanat.fr/artisanat-crise-ukrainienne

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.economie.gouv.fr/plan-resilience-economique-sociale-gouvernement

D'après une enquête de Pôle emploi de janvier 2022, la moitié du Top 10 des métiers les plus en tension de recrutement sont dans l'Artisanat. Quelques professionnels concernés nous font part des actions mises en place pour freiner le processus. Ce qui est possible si le fer est battu à chaud... C'est-à-dire maintenant.

Décryptage par Sophie de Courtivron

RAPPEL DES FAITS

TENSIONS DE RECRUTEMENT

Une synergie DE SOLUTIONS

Dans le Top 10 de Pôle emploi pour 2021, les charpentiers (bois) sont ceux pour qui les recrutements étaient les plus difficiles, suivis par les couvreurs, et plus loin par les tuyauteurs, les carrossiers automobiles et mécaniciens/électroniciens de véhicules. Une enquête d'avril 2022¹ vient confirmer la situation compliquée de l'Artisanat dans d'autres secteurs comme les métiers de bouche (projets de recrutement jugés difficiles à 78 % dans la boucherie, à 70 % chez les charcutiers-traiteurs...) ou encore chez les coiffeurs et les esthéticiens (difficiles à 72 %)... En 2022, les difficultés à recruter se sont globalement amplifiées par rapport à 2021 (13 points de plus).

Relance... et conséquences

Pour les professionnels rencontrés ici, les difficultés de recrutement ne datent pas d'hier. Dans le BTP, le manque de personnel semble corrélé à l'intensité de la demande, avec une reprise économique qui a commencé en 2019. « La croissance a démarré avant le Covid. Or nous n'avons pas suffisamment formé entre 2010 et 2019, car nous n'avons pas assez de visibilité pour prendre plus d'apprentis. Dès 2018, nous avons commencé à nous alerter sur le manque de candidatures », évoque Christophe Bonnin, élu

charpentier UMB-FFB². Même son de cloche chez les couvreurs, qui ont souffert du manque de salariés dès 2019. Aujourd'hui, si certaines classes de CFA refont le plein, les professionnels font face au « trou » hérité du passé, les formations étant longues. « On devient chef d'équipe au bout de dix ans minimum (cinq ans d'apprentissage pour acquérir la base du métier et cinq ans d'expérience ensuite). Les entreprises sont en manque d'encadrement; les dernières générations partent à la retraite et ne sont pas remplacées », explique Nicolas Ourdouillie, président de la commission Couverture de l'UMGCCP² (FFB). Cependant chez les carrossiers, dixièmes du classement, autre cause, « qui remonte à très loin » : la dépendance vis-à-vis des assureurs « qui ne cessent au fil des ans de revoir leurs exigences à la hausse et leurs prix à la baisse », se navre Yves Levailant, président national du métier de Carrossiers de Mobilians². Face à ces constats, des solutions existent à différents niveaux, tous complémentaires.

Ponts et passerelles

D'abord, le travail avec l'État et les autres instances concernées (Pôle emploi, etc.) sur les contenus des formations et l'accessibilité des métiers. « Avec la réforme de la formation professionnelle, une classe

« Nous aimerions trouver le moyen pour que notre métier ne soit pas limité au Bac pro; un jeune mécanicien ou carrossier pourrait nous rejoindre en passant un examen. Les jeunes n'ont pas forcément envie d'exercer le même métier toute leur vie. »

Alexandra Herbel,
présidente du métier Contrôle technique chez Mobilians

PLAN DE RÉDUCTION DES TENSIONS DE RECRUTEMENT

Annoncé fin septembre 2021 et doté d'un budget de 1,4 milliard d'euros, ce plan vise à soutenir l'effort de formation des salariés et des demandeurs d'emploi – en particulier de longue durée – pour favoriser leur accès à des métiers en tension. Élisabeth Borne, alors ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, a réuni en février dernier les sous-préfets et les acteurs territoriaux de l'emploi pour la mise œuvre locale de ce plan via différentes actions : promotion des métiers (visites d'entreprises...), développement des compétences des demandeurs d'emploi (formations en situation de travail avec promesses d'embauche...), levée des freins autour de l'emploi (logement, mobilité...) ou encore renforcement des liens entre les acteurs de l'emploi.

3 046 000

**projets de recrutement
en 2022 (+12 %
par rapport à 2021).**

Source : Pôle emploi,
Enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2022,
avril 2022.

1 SUR 3

**Près d'un établissement sur trois
envisage de recruter en 2022 (1 sur 4 en
2021), et 7 projets sur 10 concernent des
établissements de moins de 50 salariés.**

Source : Pôle emploi, Enquête Besoins
en Main-d'Œuvre 2022, avril 2022.

760 000

**postes à pourvoir chaque
année de 2019 à 2030,
les départs en fin de carrière
représentant 90 % du total.**

Source : Estimation du rapport Les Métiers
en 2030, Dares- France Stratégie, 2022.

"couverture" a pu ouvrir à la rentrée 2021, formant au titre professionnel de couvreur-zingueur (équivalent au CAP), avec une dizaine d'élèves », se satisfait Anne Jeannolin, conseillère professionnelle « Couverture » de l'UNA² Couverture-Plomberie-Chauffage de la Capeb. L'État a mis l'apprentissage en tête de gondole de sa communication en 2021 (plus de 700 000 apprentis dans le public et le privé), son implication doit continuer. Notamment en rapprochant chômeurs/inactifs et entrepreneurs en mal de main-d'œuvre. Depuis février, l'État a mis en œuvre le Plan de réduction des tensions de recrutement (voir encadré). Les branches s'en emparent : il s'est par exemple décliné en un pacte spécifique qui a été signé en mars avec la Métallurgie. Les branches œuvrent aussi avec l'Éducation nationale via le travail conjoint sur la rénovation des titres et diplômes, voire en créant davantage de passerelles... « Nous aimerions trouver le moyen pour que notre métier ne soit pas limité au Bac pro; un jeune mécanicien ou carrossier pourrait nous rejoindre en passant un examen. Les jeunes n'ont pas forcément envie d'exercer le même métier toute leur vie », suggère Alexandra Herbel, présidente du métier Contrôle technique chez Mobilians (60 % d'entreprises d'une personne). « Un nouveau public apparaît depuis deux ans, ajoute Christophe Bonnin (qui emploie 74 personnes), les personnes qui veulent se reconverter; nous en avons deux. Or il y a peu de dispositifs pour les reconversions rapides. Nous avons des discussions avec la filière bois, au niveau régional, pour voir comment on peut améliorer cela. » Ce travail de fond doit être associé à un travail de forme.

L'attractivité, nerf de la guerre

« La crise des candidatures est liée à l'image de nos métiers », affirme Christophe Bonnin. « L'idée est de faire évoluer les mentalités des parents, des enfants, de l'Éducation nationale en montrant que l'on peut faire des parcours d'excellence via l'apprentissage », insiste Anne Jeannolin. Boumédiène Bouziane a commencé seul avec son « petit camion », a tout créé « à partir de zéro », et est aujourd'hui à la tête d'une entreprise de plomberie-chauffage de 250 salariés. Pour cela, les artisans vont au-devant des jeunes, comme les « artisans messagers » de la Capeb, qui interviennent dans des classes de primaire ou de collège. Ils ouvrent aussi leurs portes. « La filière bois ne se voit pas. Nous faisons visiter l'entreprise, du niveau 4^e à celui d'ingénieur », illustre Christophe Bonnin. Les artisans se mobilisent aussi virtuellement, en utilisant des outils de communication qui parlent à leur cible : sites Internet (plateforme fédérant professionnels, établissements scolaires et étudiants sur

une même interface pour les ascensoristes, site « Bouge ton avenir » co-développé entre deux ministères et l'Opco EP...), vidéos sur les réseaux sociaux, campagne de publicité des organisations professionnelles, etc. Il s'agit de déconstruire les idées reçues en montrant une conductrice de travaux épanouie (vidéo de la FNTP). De redire que la pénibilité n'est plus ce qu'elle était (engins de levage, etc.). De rappeler que les métiers artisanaux sont en constante évolution. « Notre métier évolue avec l'industrie (véhicules au gaz, électriques...) », note Alexandra Herbel. En soutien des efforts des organisations professionnelles, chaque entreprise a son rôle à jouer.

Le travail sur soi

85 % des entreprises ont des valeurs, mais seulement un tiers d'entre elles communiquent dessus de la bonne manière³. « Depuis trois ans, nous avons beaucoup travaillé sur notre marque employeurs : qui sommes-nous, où allons-nous, qu'avons-nous à offrir à nos collaborateurs. Nous avons sélectionné trois valeurs, au lieu de dix, les avons expliquées en interne. Notre communication les reflète, elle est homogène (site Internet, réseaux sociaux, vidéos de nos chantiers pour que les gens comprennent qui nous sommes). Cela attire les jeunes, et les moins jeunes; nous recrutons quelqu'un qui nous suit depuis deux ans », confie Christophe Bonnin; « Si on se contente de mettre une annonce, il n'y aura rien au bout ». Les valeurs sont un socle qui donne du sens, qui s'incarne dans les stratégies opérationnelles des entreprises, et dont ont soit les jeunes générations marquées par la crise sanitaire, la guerre et la dégradation de l'environnement. Le contexte serait donc favorable pour drainer les vocations vers l'Artisanat (ancrage, circuits courts, adaptabilité, actions concrètes...). Dans le rapport *Les Métiers en 2030*, la Dares et France Stratégie confrontent les besoins de recrutement des employeurs en 2030 avec le vivier potentiel de jeunes qui y débuteraient, afin de mettre en évidence des déséquilibres. Au-delà des projections, en termes de solutions le rapport souligne l'importance de la notion d'attractivité; et pour les métiers qui présentent un lien formation-emploi élevé, en plus de l'attractivité, celle de l'accroissement des capacités de formation. Les chantiers sont lancés. Le changement de Gouvernement est l'occasion de relancer toutes ces synergies d'actions. Pour construire l'économie raisonnée de demain.

1. Pôle Emploi, *Enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2022*. 2. Union des métiers du bois - Fédération française du bâtiment; Union des métiers du génie climatique, de la couverture et de la plomberie; Mobilians représente 160 000 entreprises de la vente automobile, de la réparation et de la mobilité; Union nationale artisanale de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment. 3. Baromètre des valeurs des entreprises, par le cabinet de conseil Sens Futur, 2022.

EFFICACITÉ DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

La Cour des comptes salue l'efficacité des PGE dont 88 % ont été octroyés aux petites entreprises. Les TPE et PME ont ainsi capté respectivement 37 et 38 % des 143 milliards d'euros de l'enveloppe globale.

DOUTE QUANT AU PLAN « 1 JEUNE, 1 SOLUTION »

Selon les Sages, l'efficacité de mesures très coûteuses, à l'image de la prime à l'embauche d'apprentis, n'est pas avérée. Dans son rapport, la Cour des comptes juge également ce plan mal proportionné.

REPORT ET BAISSE D'IMPÔTS APPRÉCIÉS

La Cour des comptes salue la bouffée d'oxygène octroyée aux entreprises. Mais regrette néanmoins le manque de fiabilité et la « précision insuffisante des données de suivi eu égard aux enjeux ».

LECTURE RAPIDE

La Cour des comptes passe au crible LES MESURES DE SOUTIEN

Dans son rapport annuel publié le 16 février, la Cour des comptes dresse le bilan des finances publiques de la France. PGE, report de cotisations..., les 100 milliards d'euros déversés dans l'économie ont permis aux entreprises de garder la tête hors de l'eau. Faisons le point.

Loetitia Muller

Le 16 février 2022, la Cour des comptes a rendu son traditionnel rapport annuel. Le document comporte plusieurs volets dédiés aux entreprises et à l'emploi. Cette année, à la faveur de la crise sanitaire, la juridiction financière s'est attachée à analyser notamment son impact sur l'activité économique. Le rapport tire les enseignements de cette crise inédite et de ses conséquences budgétaires, financières, économiques et sociales. Il passe ainsi en revue le plan « 1 Jeune, 1 Solution » en faveur de l'emploi des jeunes, mais également les mesures fiscales de soutien aux entreprises, ou encore le déploiement des prêts garantis par l'État.

Soutien salvateur aux entreprises

La Cour des comptes distingue trois types de mesures fiscales ayant contribué, en plus des dispositifs d'urgence, au soutien des entreprises. D'une part, les mesures d'aide à la liquidité dont la Cour considère qu'elles ont été « un soutien appréciable, quoique d'une ampleur modeste comparée aux autres mesures ». Elle déplore en effet des carences dans leur gestion et leur suivi. Les magistrats de la rue Cambon soulignent d'autre part les baisses exceptionnelles d'impôt décidées par le Parlement pour un montant de 4 milliards d'euros. Enfin, concernant les aménagements dits de « bienveillance fiscale », parmi lesquels les délais accordés pour les déclarations ou encore la suspension des contrôles fiscaux, la Cour des comptes

souligne l'adaptation de l'administration mais relève qu'elle doit renforcer le contrôle du respect des règles d'éligibilité aux « gentillesse fiscales ».

Plan « 1 Jeune, 1 Solution » : un plan mal proportionné et une solution à relativiser

Si la Cour des comptes juge l'intervention des pouvoirs publics légitime envers les jeunes, elle la considère mal proportionnée avec un manque de prise en compte des particularités territoriales. En outre, et malgré une forte mobilisation, le succès du plan est à relativiser. L'institution financière s'attarde notamment sur un effet limité des aides à l'embauche sur le nombre de jeunes en emploi. Le plan aurait, selon la Cour, plus favorisé un déplacement de l'emploi des jeunes vers des CDD longs et des CDI, que permis une hausse globale de leur taux d'emploi.

Le déploiement des prêts garantis par l'État (PGE)

Selon une enquête engagée par la Cour des comptes, les entreprises confirment que les banques ont été « facilitantes ». Il ressort également de ce document que les PGE ont été traités comme des prêts classiques avec des dossiers simples. Bémol : les montants sollicités n'ont pas systématiquement été obtenus.

POUR CONSULTER L'ENSEMBLE DE CE RAPPORT :
www.ccomptes.fr > Publications >
 Le rapport public annuel 2022



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans votre vie professionnelle comme dans votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur maaf.fr ou sur l'appli mobile MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile MAAF et Moi



Loi du 14 février 2022 : LES INDÉPENDANTS PLUS SÉCURISÉS

Sécuriser les 3 millions d'entrepreneurs grâce à un cadre juridique plus simple, telle est l'ambition affichée de la loi dite « Indépendants » du 14 février dernier. Au programme, deux mesures phares : un statut unique et protecteur, et une allocation « chômage » assouplie.

Isotitia Muller

Enfin un statut unique de l'entrepreneur individuel

La « *personne physique qui exerce en son nom propre une ou plusieurs activités professionnelles indépendantes* » est un entrepreneur individuel : telle est la nouvelle définition intégrée au Code de commerce (art. L 526-22, al. 1^{er}). Nouveauté majeure : le patrimoine privé est (enfin) séparé du patrimoine professionnel. Ce dernier est constitué des droits, obligations et sûretés utiles à l'activité. Et seul ce patrimoine professionnel pourra être utilisé pour remplir les engagements de l'entrepreneur vis-à-vis de ses créanciers. Ses biens personnels restent à l'abri alors que seul son domicile était préservé avant cette réforme. Deux bémols, d'une part les Urssaf et les CGSS peuvent recouvrir l'impôt sur le revenu des « micro-entrepreneurs », la CSG et la CRDS sur les patrimoines professionnel et personnel. D'autre part, les organismes de recouvrement des cotisations et contributions sociales ont un droit de gage qui peut s'étendre au patrimoine personnel (en cas de manœuvres frauduleuses notamment). Notons que ces dispositions sont entrées en

vigueur le 15 mai 2022. Une des conséquences de la création de ce régime unique est la disparition programmée du régime de l'EIRL sauf, évidemment, pour les entrepreneurs qui exercent sous ce statut à la date de la publication de la loi (soit le 15 février 2022).

ATI : six mois d'allocation pour rebondir

L'allocation des travailleurs indépendants (ATI), jusque-là conditionnée à un redressement (RJ) ou à une liquidation judiciaire (LJ), est étendue pour les travailleurs indépendants dès la cessation définitive d'activité, lorsque cette dernière n'est plus économiquement viable, c'est-à-dire quand l'entrepreneur déplore une baisse d'au moins 30 % des revenus déclarés d'une année sur l'autre. Un plafonnement de l'allocation est également prévu avec un montant forfaitaire de 26,30 € par jour, et un montant minimum journalier de 19,73 €. L'ATI reste une aide au rebond et non un revenu de remplacement. Dans cette optique, un délai de carence est prévu : un travailleur indépendant ne pourra percevoir l'ATI que pendant une période de six mois au maximum tous les cinq ans.

Portailpro : des démarches administratives simplifiées

Promesse tenue... Le dernier portail censé simplifier les démarches administratives des entreprises a été mis en ligne par le Gouvernement début mars. Son nom : portailpro.gouv.fr. Son ambition : avoir une vision globale, sur un seul site, via un tableau de bord personnalisé, de ses obligations et échéances fiscales, sociales et douanières (sans passer tour à tour par ses comptes Urssaf, GDFip, Net-entreprises et Douanes). Un service de message permet en outre d'échanger avec les différentes administrations. Portailpro est pour l'heure ouvert aux seules TPE-PME, ainsi qu'aux travailleurs indépendants. Un élargissement aux grandes entreprises et aux experts-comptables est déjà prévu.



PEUGEOT
PROFESSIONNEL

**NOUVELLE
GAMME
UTILITAIRE**

100% ÉLECTRIQUE



[16] COGNAC - 05.45.36.15.15 [17] BOURCEFRANC - 05.46.85.03.72 • LA ROCHELLE - 05.46.50.27.27 • ROCHFORT - 05.46.99.02.76 • ROYAN - 05.46.05.03.55 • ST-JEAN-D'ANGÉLY - 05.46.59.09.09 • SAINTES - 05.46.93.48.33 [24] PÉRIGUEUX - 05.53.45.64.64 • BERGERAC - 05.53.22.28.28 [28] NOGENT-LE-ROTROU - 02.37.53.63.00 [35] REDON - 02.99.72.36.36 [44] SAINT-NAZAIRE - 02.40.53.34.77 • SAINT-MALO DE GUERSAC - 02.40.45.87.32 • LA BAULE - 02.40.11.12.13 [49] CHOLET - 02.41.49.19.20 [72] LE MANS - 02.43.50.65.06 • LA FERTÉ-BERNARD - 02.43.60.14.00 • LA FLÈCHE - 02.43.94.01.40 [79] BRESSUIRE - 05.49.74.20.44 [85] CHALLANS - 02.51.93.16.52 • LA ROCHE-SUR-YON - 02.51.37.08.15 • LES SABLES-D'OLONNE - 02.51.21.06.18 • FONTENAY-LE-COMTE - 02.51.69.85.69 • LUÇON - 02.51.56.04.71



COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

artisans



THIERRY JONQUIÈRES

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

06 22 69 30 22

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

CÉDRIC JONQUIÈRES

CHEF DE PUBLICITÉ

06 10 34 81 33

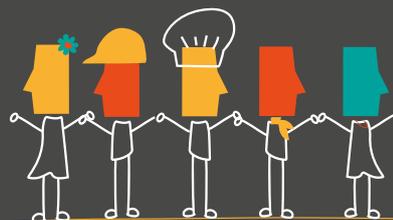
cedric.jonquieres@orange.fr



PARTENAIRE DE
LA PERFORMANCE DES
CHEFS D'ENTREPRISE

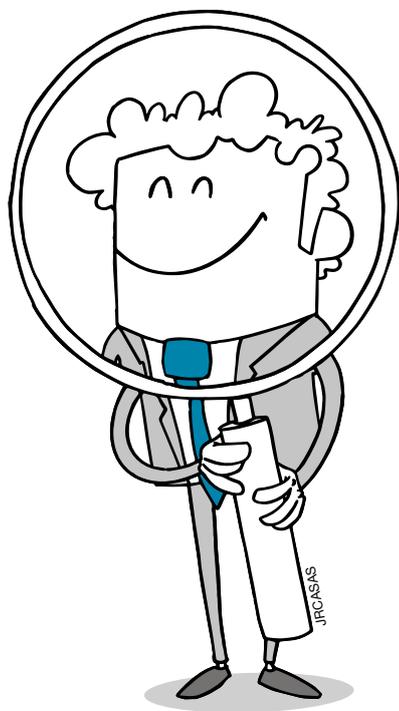
Conseil & Expertise comptable
12 agences de proximité

Conseil et pilotage d'activité
Expertise comptable - Paie
Informatique
Fiscalité - Patrimoine



02 41 33 66 66
www.49.cerfrance.fr





SI LE DUER N'EST PLUS
À ACTUALISER CHAQUE ANNÉE,
LE CHEF D'ENTREPRISE ARTISANALE
DOIT TOUT DE MÊME ÉLABORER
UNE LISTE D'ACTIONS
DE PRÉVENTION DES RISQUES
ET DE PROTECTION DES SALARIÉS.

Loi Santé au travail : quels changements pour vous ?

Les principales dispositions de la Loi Santé au travail du 2 août 2021 sont entrées en vigueur le 31 mars dernier. Objectifs : renforcer la prévention et décloisonner santé au travail et santé publique. S'agissant des TPE, le document unique et son plan d'action restent des outils à bichonner. Décryptage.

Laetitia Muller

Quelles sont les nouveautés concernant les rendez-vous médicaux ?

La visite de mi-carrière, à 45 ans, fait son apparition, tout comme le rendez-vous de liaisons, en cas d'absence du salarié suite à un accident ou une maladie. Les travailleurs qui le souhaitent peuvent être suivis à distance. Ces entretiens auront lieu avec des services de prévention et de santé au travail (SPST) rénovés. Innovation : les travailleurs indépendants et les chefs d'entreprise vont (enfin) pouvoir bénéficier d'un suivi de leur santé dans le cadre de leur travail. Comment ? Grâce à une offre spécifique qui sera proposée par tous les SPST. Signalons que les intérimaires peuvent également être suivis par ces services de santé.

Pourquoi le harcèlement sexuel adopte une définition uniquement pénale ?

Le Code du travail s'harmonise avec le Code pénal. Le harcèlement sexuel peut désormais être constitué quand un salarié subit des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, venant de plusieurs personnes engendrant ainsi une répétition. Travailler seul avec un salarié impose d'être vigilant.

Document unique : quels changements pour les entreprises artisanales ?

Aujourd'hui, le document unique doit être mis à jour tous les ans et ce, quel que soit l'effectif de l'entreprise. Cette obligation est supprimée depuis le 31 mars 2022 pour les TPE de moins de 11 salariés. Attention : le document doit néanmoins être mis à jour « lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail » et « lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie ». Si le DUER n'est plus à actualiser chaque année, le chef d'entreprise artisanale doit tout de même élaborer une liste d'actions de prévention des risques et de protection des salariés. Le législateur souhaite, à travers cette mesure, développer une culture de la prévention, y compris dans les TPE et chez les indépendants. La Loi Santé impose une obligation d'archivage de 40 ans du document unique ! La conservation peut évidemment être réalisée par voie dématérialisée. Une bonne occasion d'anticiper de futures obligations puisque, à compter du 1^{er} juillet 2024, chaque version du DUER devra être déposée sur un portail numérique.

Nombreuses sont les entreprises qui, par choix ou par obligation, préfèrent louer leur local plutôt que de l'acheter. Si le bail commercial demeure la solution de location la plus prisée, certains entrepreneurs se tournent vers la simple mise à disposition. Véritable alternative, elle se caractérise par la souplesse de son fonctionnement. Explications.

Décryptage de Mylène Chamant, juriste et experte pour Cerfrance

Mise à disposition D'UN LOCAL COMMERCIAL : comment ça marche ?



1. POURQUOI PRENDRE UN LOCAL COMMERCIAL ?

Disposer d'un lieu dédié à son activité professionnelle pour accueillir ses clients, partenaires et fournisseurs, pour mieux séparer sa vie privée et vie professionnelle, ou encore pour stocker ses marchandises et son matériel : autant de raisons pour lesquelles un entrepreneur souhaite s'installer dans un local commercial lors de la création de son entreprise. Relevant du seul droit commun édicté par le Code civil, la convention de mise à disposition n'est **soumise à aucun régime particulier**. Les parties bénéficient d'une grande liberté dans la rédaction du contrat et conviennent elles-mêmes des modalités applicables.

2. CONTRAT DE BAIL COMMERCIAL : PRÉCISIONS RECOMMANDÉES

La mention de certaines conditions est tout de même recommandée afin de **sécuriser la relation entre locataire et propriétaire**. Ainsi, outre la description du local, les parties précisent dans le contrat qui les lie :

- l'usage du local par l'entreprise, autrement dit le **type d'activité** qui peut y être exercé ;
- la **durée** de la mise à disposition et les conditions de sa résiliation ;
- les **obligations respectives** du propriétaire et du locataire ;
- en cas de mise à disposition à titre onéreux, la **contrepartie versée** et les conséquences auxquelles l'entreprise s'expose si elle ne verse pas le loyer.

3. MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL : SOUPLESSE À DOUBLE TRANCHANT

Moins contraignant que le bail commercial conclu obligatoirement pour une durée de neuf ans, résiliable tous les trois ans seulement, le contrat de mise à disposition prévoit des **délais de préavis plus courts**. Cette flexibilité permet notamment à son bénéficiaire de lancer son activité tout en s'aménageant une porte de sortie. L'entrepreneur peut ainsi changer de locaux facilement et quand bon lui semble. Toutefois, cette **souplesse** a l'inconvénient d'être partagée par le propriétaire qui peut, lui aussi, rompre à tout moment la mise à disposition de son local. De la même manière, le bail commercial, répondant à une réglementation stricte définie au Code de commerce, permet au locataire de bénéficier du **plafonnement du loyer**, du droit au renouvellement du bail ou à défaut de l'attribution d'une indemnité d'éviction. Le contrat de mise à disposition n'offre pas de règles équivalentes sécurisant l'avenir de l'entreprise locataire.

4. LA POSSIBILITÉ DE REQUALIFIER SON CONTRAT

Alors, serait-ce à dire que le contrat de mise à disposition n'est nullement protecteur pour le locataire ? Rien n'est moins sûr. En effet, dès lors que l'exploitant occupe un local fixe de manière permanente, qu'il dispose d'une clientèle propre et d'une certaine autonomie de gestion et dès lors qu'il est possible de considérer qu'il exploite, dans les locaux mis à disposition, un fonds de commerce, industriel ou artisanal, il peut demander en justice **la requalification du contrat en bail commercial**.

i LES CONSEILLERS CERFRANCE sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches partout en France (700 agences) : www.cerfrance.fr

CERFRANCE

MACRON II

LES ATTENTES des artisans



L'élection présidentielle a été l'occasion pour les organisations patronales et professionnelles de faire un bilan et de formuler un certain nombre de propositions aux candidats.

Voici une synthèse – non exhaustive – des requêtes des entreprises artisanales, qui deviennent d'autant plus pressantes dans le contexte actuel d'inflation des coûts. *Sophie de Courtivron*

Les événements récents semblent avoir renforcé l'artisanat, qui, grâce à la flexibilité de ses entreprises, a su s'adapter et se renouveler pour mieux rebondir. 90 000 entreprises artisanales de plus ont vu le jour en 2021 et le secteur cherche à pourvoir potentiellement 450 000 emplois! Les entrepreneurs admettent assez unanimement, avec Lionel Canesi, président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC), que « *le "quoi qu'il en coûte" a permis de sauver notre économie, avec des entreprises encore en vie, et en croissance* ». Le Plan pour les indépendants est aussi plébiscité, à savoir « *des mesures spécifiques liées à la typologie de nos entreprises, ce qui n'avait pas eu lieu depuis la loi Madelin de 1994* », relève Dominique Métayer, président de l'Union des entreprises de proximité (U2P). « *[Je] souhaite que l'artisanat, première entreprise de France, soit au cœur de la politique économique menée par notre pays et soit notamment vu comme une solution concrète pour lutter contre le chômage en France* », réaffirmait Joël Fourny, président de CMA France, au lendemain ►►

Un regard bienveillant

Boumediene Bouziane a créé son entreprise de plomberie-climatisation-chauffage seul; 19 ans après, il emploie 250 salariés (Azur Confort, à Marseille). Comme beaucoup de patrons de TPME, il déplore un sentiment généralisé de défiance de l'Administration. « *Une seule fois, au début de ma carrière, j'ai eu un impayé de 400 000 €; j'ai demandé un délai à l'Urssaf, qui m'a répondu : "Pas de problème, mais avec 10 % de majoration". Quand vous travaillez jour et nuit pour votre entreprise, quand vous n'êtes pas parti en congé depuis des années, je vous assure que vous avez un sentiment d'injustice. Je fais ça car j'aime mon pays, j'aimerais voir notre économie dans les premiers rangs mondiaux. Nous – les PME – sommes l'économie réelle, les premières créatrices d'emploi. J'attends un autre regard vis-à-vis des entrepreneurs, un regard bienveillant.* »

Boumediene Bouziane



LA GRIFFE

►► du résultat de l'élection présidentielle. Comment y parvenir? Voici quelques pistes.

Reconnaître les particularités des TPE

« 98 % des entreprises de notre pays ont moins de 20 salariés, et le territoire ne peut se passer de ce tissu », observe Dominique Métayer. Parmi les enseignements des crises des Gilets jaunes et du Covid, ce dernier se plaît à rappeler qu'il faut en toutes circonstances « tenir compte de l'ensemble des partenaires sociaux et maintenir le dialogue, travailler au cas par cas et faire "de la dentelle" ». Or la représentativité patronale est à ce jour confisquée par les grandes entreprises (dialogue social). « Nous sommes les plus nombreux mais nous sommes les moins représentés, à cause de calculs fondés sur le nombre de salariés », confie-t-il. « Nous devons être présents autour de la table dans de justes proportions, nous ne lâcherons pas sur ce sujet! » L'U2P demande aussi à ce que le seuil en deçà duquel des dispositions spécifiques doivent être prises dans les accords de branche soit fixé à onze salariés. Reconnaître les particularités d'une TPE artisanale, c'est aussi supprimer les concurrences déloyales. CMA France milite pour la limitation dans le temps du régime de la micro-entreprise afin d'en faire un tremplin vers la création de richesse et d'emploi, via un accompagnement dédié. « C'est notre rôle d'aller



Corinne Bart

Des moyens pour agir

« La loi sur l'apprentissage nous a fait beaucoup évoluer. La certification Qualiopi nous encourage à progresser et à poursuivre le travail déjà mis en place quant à l'individualisation et à l'accueil de personnes handicapées », évoque Corinne Bart, responsable innovations pédagogiques et référent handicap à l'EFMA* de Bourgoin-Jallieu (Isère), dont 50 apprenants bénéficient d'une RQTH** (sur 1100). « Prendre en considération la personne nous permet de former mieux et plus; nous n'avons jamais eu autant de personnes en situation de handicap qui continuent en Brevet professionnel! Nous souhaitons notamment développer les AFEST***. Les projets innovants ne pourront se mettre en place qu'avec des moyens. Nous sommes financés au coût-contrat et la moindre baisse ne nous permettrait pas de continuer sur notre lancée d'inclusion et d'adaptation des parcours. »

* Espace de formation et des métiers de l'artisanat.

** Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

*** Actions de formation en situation de travail.

82%

des Français jugent que les acteurs de proximité ne sont pas suffisamment pris en compte par les politiques publiques.

Source : Étude OpinionWay pour l'U2P, février 2022.

au-devant des micro-entrepreneurs, de les informer, de les aider à se développer, à embaucher et donc à changer de statut », martèle Joël Fourny. CMA France défend auprès du Gouvernement la mise en œuvre de dispositifs incitatifs en faveur de ce basculement.

Changer de braquet sur l'orientation

« Le Bac pro, c'était pour ceux qui n'étaient pas capables d'aller au Bac général... », se souvient Émilie Chatellier, heureuse apprentie en BTS (voir encadré). Est-ce normal quand le Gouvernement s'enorgueillit d'avoir franchi la barre de 700 000 apprentis en 2021? La promotion des métiers est un enjeu fondamental, qui revient dorénavant aux Régions, attendues au tournant... Aurélien Cadiou, président de l'Association nationale des apprentis de France (ANAF) compte beaucoup sur les engagements du président Macron quant au renforcement de la découverte des métiers : « C'est capital pour faire venir les jeunes dans des métiers dont la crise a révélé l'importance, et qui sont en tension. » Bernard Hibert, président de la section artisanat de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises), déplore l'« échec d'orientation français ». L'organisation patronale a fait plusieurs propositions allant dans le sens de la valorisation du travail, comme donner la priorité au travail manuel par rapport à d'autres options au collège, ou faciliter les passerelles entre enseignement général et professionnel. CMA France se satisfait du succès de la Prépa-apprentissage expérimentée depuis 2018 dans tous les CFA de son réseau, qui sécurise l'engagement employeur/apprenti. « C'est un programme du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), il doit être poursuivi », insiste Corinne Bart, responsable des innovations pédagogiques à l'EFMA (voir encadré).

Soutenir l'embauche et les transmissions

Les primes de 5000 et 8000 € mises en place par l'État pour aider les employeurs d'apprentis ont cours jusqu'à fin juin 2022. Pour Joël Fourny, non seulement elles doivent être maintenues, mais aussi pérennisées pour ne pas casser la dynamique de l'apprentissage. « S'il y avait une opération "zéro charge" pour prendre des jeunes qui n'ont pas de formation, j'en prendrais dix! », suggère au passage Boumediene Bouziane (250 salariés, voir encadré). Aurélien Cadiou attend une « remise à plat » des aides. Parmi les injustices existantes, un CFA qui ne possède ni internat ni restaurant ne pourra pas donner d'aides liées à l'hébergement et à la restauration à ses apprentis. « C'est le gros point négatif de la réforme; avant, les Régions palliaient ces manques. » Le Gouvernement s'était penché sur le problème, mais le remaniement et le Covid ont balayé le sujet. La trans-



Damien Bonvarlet

Moins de charge mentale

« Chaque fois que l'on nous parle de simplification, c'est de pire en pire », se navre Damien Bonvarlet, luthier à Sens (Luthimate, deux salariés, un apprenti, deux stagiaires). Par exemple, « nous n'avons plus à avancer la TVA sur les importations », mais « les comptables ont dû suivre une formation pour comprendre la mise en place de ce changement ! » L'État procède à l'envers : « on légifère et on vérifie après s'il faut des dérogations ». Avec l'interdiction du nickel prévue, que l'on trouve dans les frettes* et les cordes des guitares, « soit je dois limiter le temps de travail de mes salariés sur les guitares, soit je dois les licencier pour avoir le droit, moi, d'être en contact avec le nickel. On parle donc bien de destruction d'emploi ! » Ces incohérences sapent le moral des entrepreneurs submergés par une charge mentale de plus en plus importante.

*Petites barres métalliques présentes sur le manche de la guitare.



Émilie Chatellier

Accéder à l'artisanat

« Coup de foudre ! » C'est ainsi qu'Émilie Chatellier, 21 ans, décrit la découverte de son futur métier alors qu'elle passait son Bac S. « Je ne voulais pas aller en fac... Mon ancien professeur principal, ouvert d'esprit, m'a dit de faire des stages dans ce que j'aimais ; j'ai essayé la réparation automobile. » Émilie est aujourd'hui en première année de BTS (après un Bac pro Mécanique automobile) et apprentie chez Autodistribution (Laval). « J'ai mis plus de temps qu'un garçon à trouver ma première entreprise ; il y a des préjugés, que l'on fait tomber si on a la possibilité de montrer de quoi on est capable. Les filles sont patientes, organisées ; mes collègues me disent que ma présence les apaise. » Après son BTS, Émilie continuera à gravir les échelons (contrat de qualification professionnelle), à acquérir de l'expérience... Pourquoi pas pour monter son entreprise ?

mission est un sujet capital ; la suppression des droits de succession d'une entreprise familiale est revendiquée. « En Espagne, l'exonération des droits de succession varie de 95 à 99 % ! », tonne Bernard Hibert. Pour aider ceux qui se lancent, l'U2P et CMA France demandent la création d'un fonds d'aide à la création-reprise. « Avec plus de 300 000 entreprises à céder dans les dix ans qui viennent, c'est un axe majeur de la mandature pour nous », ajoute Joël Fourny.

Sim-plier

C'est le leitmotiv des organisations professionnelles, et même de Gaspard Koenig, qui en avait fait un parti : « Simple ! » Les complexités vont parfois jusqu'à l'irrationnel : en matière de prélèvements sociaux, les experts-comptables pointent dans le recueil de leurs propositions la « perte totale du lien entre l'effort contributif du cotisant et les prestations auxquelles il donne ►►

3 QUESTIONS À...

Joël Fourny, président de CMA France

CMA France a salué la réélection d'Emmanuel Macron et, à travers lui, la possibilité de poursuivre, affiner et approfondir dans les années à venir le travail initié lors d'un premier quinquennat mouvementé.



QU'ATTENDEZ-VOUS DU NOUVEAU GOUVERNEMENT ?

Dans l'intérêt de nos 1,8 million d'entreprises artisanales et afin de poursuivre notre collaboration efficace, nous souhaitons la nomination d'un ministre de l'Artisanat ou des Petites et Moyennes Entreprises.

QUELLES DÉCISIONS CONCRÈTES SONT À PRENDRE DANS LES SEMAINES/MOIS À VENIR ?

La guerre en Ukraine, ses conséquences et le manque de visibilité qu'elle induit inquiètent fortement les entreprises artisanales. Si le plan de résilience économique et sociale affiche des ambitions importantes, il doit se décliner à travers des mesures encore plus adaptées et spécifiques aux difficultés des artisans. Pour limiter l'impact des augmentations, nous défendons l'idée qu'il faut compléter ce plan avec la mise en place à titre temporaire d'un chèque énergie, ou une réduction à la pompe de 35 centimes par litre de gazole.

QUEL RÔLE JOUENT LES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ?

Reconnues par l'État comme interlocuteur de premier niveau des artisans et acteur du dernier kilomètre pour informer, accompagner et relayer les besoins de nos entreprises, les CMA sont forces de propositions. Elles font remonter les besoins spécifiques du secteur pour faire évoluer les dispositifs et lutter contre le risque de trous dans la raquette ou d'angle mort. Pour les cinq années à venir, l'ambition que je porte avec le réseau des CMA est d'amplifier encore cette action. Nous voulons être un partenaire du Gouvernement, via un nouveau Contrat d'objectif et de performance, pour disposer de moyens suffisants pour accompagner les artisans.

MESSAGES AU GOUVERNEMENT

« Nous avons retrouvé le même niveau d'activité qu'avant la pandémie. Il faut donc maintenant simplifier la vie des TPME et les aider à se développer. »
Lionel Canesi, président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables

« L'enseignement professionnel est mis de côté par rapport à l'enseignement général, les moyens mis en œuvre ne sont pas les mêmes. Pourtant, nous apprenons un métier. Ce qui n'est pas forcément le cas dans l'enseignement général... »
Emily Chatellier, apprentie en 1^{re} année de BTS

« Nous souhaitons que vous rencontriez dès que possible l'ensemble des acteurs économiques et sociaux afin de pouvoir continuer à travailler. »
Dominique Métayer, président de l'U2P

« La France de demain, que l'on va construire ensemble, doit retrouver son indépendance économique; faites pour cela confiance aux PME. »
Bernard Hibert, président de la section artisanat de la CPME

« L'idéal serait d'avoir un code du travail différencié pour les TPE. »
Damien Bonvarlet, luthier à Sens

« Il faut poursuivre et développer l'accompagnement des jeunes. Celui des jeunes "invisibles" que nous cherchons à raccrocher à l'apprentissage, et celui des jeunes de l'enseignement général en faisant comprendre à l'Éducation nationale que l'apprentissage est une voie d'excellence professionnelle, personnelle et financière. »

Corinne Bart, responsable innovations pédagogiques/handicap à l'EFMA

« Il y a des jeunes qui peuvent faire toute leur scolarité sans avoir vu un professionnel ou visité une entreprise; revoyons l'orientation! »
Aurélien Cadiou, président de l'ANAF

►► *droit* ». « Dans une TPE, le patron assume tout. Entre les législations et les déclarations qui changent un peu tous les ans, on fait le dos rond... Mais avec les restrictions sur les matériaux, ces "détails" peuvent avoir des conséquences désastreuses », souligne Damien Bonvarlet, luthier à Sens (voir encadré). L'U2P recommande l'intervention d'un « comité d'experts » qui évaluerait l'impact des textes sur les petites entreprises. La CPME demande un « test PME » avant toute publication d'un nouveau texte; plusieurs propositions de l'organisation patronale visent en outre à traiter les blocages et à stopper l'inflation normative. Les experts-comptables quant à eux, parmi beaucoup d'allègements, suggèrent de dissocier l'entrepreneur de l'entreprise, « donc que celle-ci paye des impôts, et l'entrepreneur uniquement que sur ce qu'il prélève », explique Lionel Canesi, ou encore que le statut social soit choisi en fonction des besoins du dirigeant, indépendamment de la structure juridique de l'entreprise. Rappelons de plus que la réduction du coût du travail aura toujours pour conséquence davantage de souplesse à tous les niveaux pour l'entrepreneur (administratif, gestion des salariés, RSE¹, etc.).

Accompagner la transition numérique

« Nous sommes au cœur du bassin économique de Marseille et pourtant nous n'avons pas Internet avec un débit correct... », évoque Boumediene Bouziane; l'artisan a finalement dû trouver la solution lui-même : « Nous avons payé notre fibre optique (18000 €) ». Aberration ! La crise l'a prouvé, le numérique est un facteur de rebond et de compétitivité. CMA France milite pour la création d'un Fonds national de modernisation de l'artisanat, qui pourra amorcer les investissements nécessaires à la modernisation des outils de production et de commer-

cialisation (alimenté par la TASCOM², à laquelle le commerce électronique serait assujéti). Le numérique est une autre facette de la proximité. Pour l'U2P, les actions de revitalisation des centres (comme « Action cœur de ville ») doivent être poursuivies; celles-ci reposent notamment sur la mise en place de plateformes numériques présentant les entreprises de proximité ou la mutualisation de certains outils et services (logistique, paiement en ligne, etc.). En plus d'entretenir les liens humains, le dynamisme local se traduit par « des emplois non délocalisables et du Fabriqué en France », précise Joël Fourny. Le développement durable est un sujet transversal et vital, traité par toutes les corporations. Selon une enquête de fin 2021³, les TPME restent les entreprises sur lesquelles les Français comptent le plus pour améliorer les choses dans la société (devant les ETI et les grandes entreprises). Or l'inflation les mine (carburant, matières premières...). L'État leur prouvera-t-il aussi, très concrètement, sa confiance ?

1. La responsabilité sociétale des entreprises désigne la prise en compte par les entreprises des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités. 2. Taxe sur les surfaces commerciales payée par les moyennes et grandes surfaces de plus de 400 m². 3. Enquête ELABE pour l'Institut de l'Entreprise, 22 septembre 2020.

POUR
ALLER
PLUS
LOIN

→ Les 10 propositions de CMA France, les 20 priorités de l'U2P, le livre blanc Cap France PME de la CPME, les 100 propositions du CSOEC et les propositions de l'ANAF sont accessibles sur Internet.

CITROËN



DES VÉHICULES ADAPTÉS POUR VOTRE TRAVAIL

LA ROCHE-SUR-YON 76 rue de la Croisée - Beaulieu 3 - Moulleron le Captif - 85000 LA ROCHE-SUR-YON - TEL : 02 51 36 45 00

LES SABLES-D'OLONNE Boulevard du Vendée Globe - Allée Alain Guénant - 85180 CHÂTEAU-D'OLONNE - TEL : 02 51 21 36 36

FONTENAY-LE-COMTE 10 rue du Docteur René Couzinet - Zone Sud Vendéeopôle - 85200 FONTENAY-LE-COMTE - TEL : 02 51 69 09 15

LUÇON 99 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 85400 LUÇON - TEL : 02 51 56 01 29

CHALLANS 52 rue de St Jean-de-Monts - BP 369 - 85300 CHALLANS - TEL : 02 51 93 15 99

CHOLET 14 avenue Edmond Michelet - BP 325 - 49303 CHOLET CEDEX - TEL : 02 41 65 42 77

BRESSUIRE 1 allée Nicolas Copernic - 79300 BRESSUIRE - TEL : 05 49 74 28 46



CHARGER UN UTILITAIRE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE



COMBO-e

VIVARO-e

MOVANO-e

PASSEZ À L'ÉLECTRIQUE

- RENNES SAINT-GRÉGOIRE - 02 99 65 22 00 • LAVAL - 02 43 69 32 10
- ANGERS - 02 41 68 00 00 • CHOLET - 02 41 65 57 15
- NANTES - 02 40 67 68 00 • NANTES SUD - 02 40 35 34 34
- SAINT-NAZAIRE - 02 40 00 98 00 • LA ROCHE-SUR-YON - 02 51 05 36 74
- LES SABLES-D'OLONNE - 02 51 21 56 56 • CHALLANS - 02 51 68 13 65
- BRESSUIRE - 05 49 74 08 54 • CHARTRES - 02 37 18 23 00 • DREUX - 02 37 38 94 00

CLARO
AUTOMOBILES
PROFESSIONNEL

ASSURANCE MULTI PRO

À vos côtés
dans les moments
difficiles



**NOUS VOUS VERTONS
UNE AVANCE EN CAS
DE SINISTRE POUR FINANCER
VOS PREMIERS FRAIS.**

Crédit  Mutuel

L'avance sur indemnisation s'effectue sous réserve des dispositions prévues au contrat, voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel proposant ce service. Conditions janvier 2022.

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou - Société Coopérative de Crédit à Capital variable. RCS Angers D 072 202 419 00015 - 1 place Molière - BP 10648 - 49006 Angers cedex 01.
Intermédiaire en opérations d'assurance sous le n° Orias 07 003 758, consultable sous www.orias.fr proposant des contrats d'assurance des ACM IARD SA,
entreprise régie par le Code des assurances. Crédit photo : Getty Images. Mai 2022.